

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

COUR DES COMPTES



**AUDIT DES AUTORISATIONS
BUDGÉTAIRES SUR LES DÉPENSES
PUBLIQUES DES EXERCICES
2007-2010**

FEVRIER 2013

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

COUR DES COMPTES



**AUDIT DES AUTORISATIONS
BUDGÉTAIRES SUR LES DÉPENSES
PUBLIQUES DES EXERCICES
2007-2010**

FEVRIER 2013

Extrait de délibération sur rapport des autorisations budgétaires

Conformément aux dispositions de l'article 180 de la Constitution et des articles 21, 25 et 32 de l'Ordonnance-Loi n°87-005 du 06 février 1987 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes, le Président de la Cour des comptes, par les ordres de mission n°s 033/PCC/JLU/2012 du 2 avril 2012, 059/PCC/JLU/2012 du 2 août 2012, 060/PCC/JLU/2012 du 2 août 2012 a diligenté une mission de vérification des dépenses publiques des ministères du Budget et des Finances du Gouvernement central et de celles des Gouvernements provinciaux du Kasai Occidental et du Katanga.

La vérification s'est normalement effectuée en trois phases : la planification, l'examen et la rédaction du rapport.

Tout contrôle ou enquête est confié à un ou plusieurs rapporteurs. Leur rapport d'instruction, comme leurs projets ultérieurs d'observations et de recommandations, provisoires et définitives, sont examinés et délibérés de façon collégiale, par une chambre ou une autre formation comprenant au moins trois magistrats, dont l'un assure le rôle de contre-rapporteur, chargé notamment de veiller à la qualité des contrôles. Il en va de même pour les projets de rapport public de la Cour.

Aux termes de l'article 33 de l'Ordonnance-Loi n°87-005 du 06 février 1987 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes, la Cour publie, chaque année, un rapport public annuel et des rapports publics thématiques.

Le présent rapport sur la de vérification des dépenses publiques des ministères du Budget et des Finances du Gouvernement central et de celles des Gouvernements provinciaux du Kasai Occidental et du Katanga est un rapport public thématique dont les études ont été effectuées par le conseiller rapporteur BAKAMBU MORA MAVIOKA avec l'assistance de vérificateurs, Madame Mireille KILUNDU, Messieurs MONGA UMBA, NSALE MALANZI et MVUAVUA Makwala, conseiller au cabinet du Président de la Cour des comptes.

Les rapports publics tant annuels que thématiques s'appuient sur les contrôles et les enquêtes conduits par les différentes missions de vérifications de la Cour des comptes. En tant que de besoin, des consultations et des auditions sont organisées pour bénéficier d'éclairages larges et variés.

Trois principes fondamentaux gouvernent l'organisation et l'activité de la Cour des comptes et donc aussi bien l'exécution de leurs contrôles et enquêtes que l'élaboration des rapports publics : l'indépendance, la contradiction et la collégialité.

L'indépendance institutionnelle des juridictions financières et statutaire de leurs membres garantit que les contrôles effectués et les conclusions tirées le sont en toute liberté d'appréciation.

La contradiction implique que toutes les constatations et appréciations ressortant d'un contrôle ou d'une enquête, de même que toutes les observations et recommandations formulées ensuite, sont systématiquement soumises aux responsables des administrations ou organismes concernés ; elles ne peuvent être rendues définitives qu'après prise en compte des réponses reçues et, s'il y a lieu, après audition des responsables concernés.

Dans le rapport publié, leurs réponses accompagnent toujours le texte de la Cour.

La collégialité intervient pour conclure les principales étapes des procédures de contrôle et de publication. Le contenu des projets de rapport public est défini, et leur élaboration est suivie, par le comité des rapports suivant l'article 15 de l'Ordonnance-Loi n°87-005 du 06 février 1987 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes. Enfin, les projets de rapport public sont soumis, pour adoption, à la Cour, siégeant en sections réunies.

Les rapports publics de la Cour des comptes sont accessibles en ligne sur le site web de la Cour des comptes :

www.courdescomptes.cd.

La Cour des comptes, toutes sections réunies, a délibéré et adopté le rapport public sur la de vérification des dépenses publiques des ministères du Budget et des Finances du Gouvernement central et de celles des Gouvernements provinciaux du Kasaï Occidental et du Katanga, en son audience du 27 février 2013, à laquelle siégeaient :

Messieurs : Président ai. Ernest IZEMENGIA NSAA-NSAA ; Conseillers KALALA Mwana BANZA, KATENGA FOLO ALEMO, MADUDU FUMA, MBOYO EMPAL EMONZOY, MUKALENGE MUTEMUNAYI, ENGWANDA ELUMBA MEKO, BUKASA TSHIBUYI, MUBIAYI KABANTU, MUFASONI GAPANGU, BOKAKO MULA'NYALI, SAPWE bin SAPWE, BWINO MUGARUKA, DIANTESA A BELI, MIATUDILA LUBAKI ; Conseiller rapporteur BAKAMBU MORA MAVIOKA; Ministère Public : Procureur Général NKONGOLO TSHILENGU. Secrétaire Général : Conseiller KITAMBALA N'GBEZE.

Le Secrétaire Général

KITAMBALA N'GBEZE

Le Président ai de la Cour des comptes

Ernest IZEMENGIA NSAA-NSAA

INTRODUCTION

I.1. Mandat

En cette période transitoire où la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983, modifiée et complétée par l'Ordonnance-loi n° 87- 004 du 10 janvier 1987 doit céder la place à celle n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, la Cour des comptes a choisi de faire une analyse rétrospective de la gestion des dépenses budgétaires de l'Etat et des provinces du Kasai occidental et du Katanga, prises comme échantillons.

Ce travail d'analyse que la Cour des comptes a choisi de faire découle du mandat général de contrôle des finances publiques lui conféré par l'article 180, alinéa 1er de la Constitution, lequel dispose :

« La Cour des comptes contrôle, dans les conditions fixées par la loi, la gestion des finances de l'Etat, des biens publics ainsi que les comptes des provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics. »

Ainsi, en vertu des dispositions de l'article 21 de l'Ordonnance-loi n° 005 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et en exécution des Ordres de mission n°s 033/PCC/JLU/2012, 059/PCC/JLU/2012 et 060/PCC/JLU/2012, respectivement des 02 avril et 02 août 2012, une équipe a été chargée de procéder à la vérification des dépenses publiques des ministères du Budget et des Finances du Gouvernement central et de celles des Gouvernements provinciaux du Kasai occidental et du Katanga.

1.2. Durée et objectifs poursuivis

D'une durée de soixante jours, l'objet de la mission a consisté à :

- auditer la gestion des autorisations budgétaires à travers les engagements, les liquidations et les ordonnancements des dépenses publiques au cours des exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 ;
- évaluer le système de contrôle des dépenses engagées ;
- déterminer les responsabilités dans les violations des textes et à envisager de déférer les présumés coupables devant la Section de Discipline Budgétaire et Financière de la Cour des comptes, conformément à l'article 23 de l'Ordonnance-loi n°005 du 06 février 1987 portant composition, organisation et fonctionnement de cette institution.

1.3. Composition de l'Equipe

L'Equipe de vérification, simplement appelée « l'Equipe », était composée de :

- 1) Mr. Bakambu Mora Mavioka, Magistrat, Chef de mission ;
- 2) Mr. Mvuavua Makwala, Conseiller au Cabinet du Président de la Cour des Comptes, membre ;
- 3) Mme. Mireille Kilundu, vérificateur, membre ;
- 4) Mr. Monga Umba Appolinaire, vérificateur, membre ;
- 5) Mr. Nsale Malanzi Malachie, vérificateur, membre.

1.4. Méthodologie

- **Préparation de la mission**

Les travaux de vérification se sont déroulés en trois étapes : la planification, l'exécution de la mission et le rapport.

S'agissant de la première phase ou étape, achevée le 28 mai 2012, l'Equipe a déposé à la Cour des comptes son rapport à la même date.

La deuxième phase, consacrée à l'exécution des travaux de vérification, a débuté en retard en raison de l'interruption des missions consécutive, au manque de financement et au renouvellement des membres de la direction politique au sein des ministères visités.

L'Equipe de vérification a relancé ses vérifications le 07 août 2012, auprès des administrations provinciales du Kasaï occidental et du Katanga. Dans ces provinces, il a été question d'examiner la manière dont les crédits budgétaires subissaient des modifications et la discipline apportée à leur consommation.

Les conclusions des travaux en province ont été consignées dans un rapport déposé à la Cour le 26 septembre 2012.

Les vérifications au sein des services centraux, à Kinshasa, ont débuté le 05 septembre 2012 après règlement partiel de la question de ressources.

- **Entrevues**

Plusieurs séances de travail ont été tenues avec les responsables de l'administration des Entités concernées par l'audit.

Principaux interlocuteurs au Ministère du Budget :

- 1) Le Secrétaire Général, Monsieur Odon Nsampanga ;
- 2) Le Directeur de la Préparation et du Suivi Budgétaire, Monsieur Ndudi Mpfuti
- 3) Le Directeur du Contrôle Budgétaire, Monsieur Kimbondo
- 4) Le Directeur de la Coordination Informatique Interministérielle, Mr. Many
- 5) Le Sous-Gestionnaire des crédits, Mr Kapo

Principaux interlocuteurs au Ministère des Finances :

1. Le Secrétaire Général, Monsieur Muyaya
2. Le Directeur du Trésor et de l'Ordonnancement, Monsieur Lamy Lamiel
3. Le Directeur de la Reddition Générale des Comptes, Monsieur Kumbu
4. L'Ordonnateur délégué du Gouvernement (O.D.), Monsieur Matenda
5. Le Chef de Division de la Comptabilité et de la Trésorerie, Monsieur Nsaka Cilombo
6. Le Sous-Gestionnaire des crédits, Monsieur Matondo Nkodi.

- **Revue documentaire**

L'Equipe a exploité plusieurs documents mis à sa disposition, à savoir :

1. la Constitution de la R.D.C. du 18 février 2006 ;
2. la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983 ;
3. l'Ordonnance-loi n° 87-005 du 06 février 1987 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes ;
4. l'Ordonnance-loi n° 87-031 du 22 juillet 1987 relative à la procédure devant la Cour des comptes ;
5. le Manuel révisé des procédures et du circuit de la dépense publique ;

6. les budgets des exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 ;
7. la reddition des comptes de l'Etat des exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 ;
8. les observations de la Cour des comptes sur l'exécution des budgets 2007-2010 ;
9. les données statistiques de la C.I.I. sur l'exécution des budgets 2007-2011 ;
10. la documentation reçue du Secrétaire Général des Finances ;
11. la documentation reçue de la Direction du Contrôle budgétaire ;
12. la documentation reçue de la Direction de la Préparation et du Suivi du Budget ;
13. la documentation reçue de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement.

I.5. Présentation des entités auditées

1. Ministère du Budget

- **Structure**
 - Le Ministre ;
 - Le Cabinet du Ministre ;
 - La Cellule des Etudes financières et budgétaires ;
 - Le Secrétariat général ;
 - La Direction des Services Généraux ;
 - La Direction des Etudes et Programmation Budgétaire ;
 - La Direction de la Préparation et du Suivi Budgétaire ;
 - La Direction du Contrôle Budgétaire ;
 - La Direction de la Paie ;
 - La Direction de l'Intendance Générale et des Crédits Centralisés ;
 - La Coordination Informatique Interministérielle ;
 - La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
 - La Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

- Le Service National des Approvisionnements et de l'Imprimerie ;
- Les Divisions provinciales.

- **Missions**
- Elaboration, suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat ;
- Règlement définitif du budget de l'Etat ;
- Avis préalables sur les opérations d'emprunt à l'extérieur des entreprises publiques émergeant au budget de l'Etat et des ETD ;
- Etudes et programmation budgétaires ;
- Préparation, passation et contrôle des marchés publics ;
- Encadrement de toutes les dépenses publiques ;
- Liquidation de toutes dépenses sur ressources propres et ressources extérieures inscrites au budget de l'Etat ;
- Liquidation de la paie des membres des institutions politiques et coutumières, de l'armée, de la police nationale, des services de sécurité et des diplomates ;
- Gestion des crédits centralisés ;
- Visa préalable à tout projet de décision, de convention, d'acte d'administration ou toute autre opération financière susceptible d'avoir une incidence sur les recettes ou les dépenses publiques ;
- Cadrage macroéconomique en collaboration avec le ministère du Plan ;
- Suivi de l'exécution des recettes propres et extérieures inscrites au budget de l'Etat ;
- Participation aux actions de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, ainsi que de promotion des investissements privés et publics.

2. Ministère des Finances

- **Structure**
- Le Ministre ;
- Le Cabinet du Ministre ;
- L'Inspection Générale des Finances ;
- Le Secrétariat général aux Finances ;

- La Direction des Services généraux ;
- La Direction de la Comptabilité publique ;
- La Direction du Trésor et de l'Ordonnancement ;
- La Direction de l'Informatique ;
- La Direction des Etudes et de la Planification ;
- La Direction de la Reddition générale des comptes ;
- L'Ecole Nationale des Finances ;
- La Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)
- La Direction Générale des Recettes Administratives (DGRAD).

Missions

- Politique monétaire, douanière, fiscale, parafiscale, comptable et des assurances de l'Etat ;
- Questions monétaires, banques et organismes de crédit ;
- Suivi de la gestion de la BCC et, particulièrement, la situation du Compte général du Trésor ;
- Contrôle du marché des assurances ;
- Mobilisation des ressources propres de l'Etat et des ressources extérieures ;
- Gestion des ressources propres et extérieures de l'Etat et encadrement des dépenses publiques ;
- Politique et gestion de la dette publique directe et indirecte, intérieure et extérieure de l'Etat ;
- Tenue, arrêt et consolidation des comptes de l'Etat et la tenue de la comptabilité publique ;
- Ordonnancement des dépenses de l'Etat ;
- Contrôle de la gestion financière des entreprises publiques et des sociétés d'économie mixte en collaboration avec le ministre du Portefeuille ;
- Autorisation préalable aux entreprises publiques, aux ETD et autres services publics d'emprunter à l'étranger lorsqu'il y a garantie de l'Etat ;
- Contentieux relatif aux mesures de zairianisation et de rétrocession ;
- Enregistrement des établissements des jeux de loterie et de hasard.

A. OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

I. ADMINISTRATION : Organisation et fonctionnement de principaux services des ministères gestionnaires des autorisations budgétaires.

Observation n° 1

- **Administration des entités chargées de gérer les dépenses budgétaires.**

Dans son programme de vérification, l'Equipe a conçu et transmis aux Secrétaires généraux du Budget et des Finances sa Réquisition d'informations n° 001/04/2012 du 09 avril 2012 contenant un questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des administrations de ces deux ministères. Seul, le Secrétaire général aux Finances a répondu par écrit en faisant parvenir à l'Equipe de vérification de la Cour un condensé d'informations se rapportant à ce questionnaire. (Cfr. Lettre n° 03/0443/SG/FINANCES/JBS/RNL/2012 du 7 mai 2012 à l'annexe n° 7).

L'Equipe de vérification considère que l'état des lieux décrit dans ce condensé vaut aussi bien pour l'administration centrale des Finances que pour celle du Budget.

Ce condensé fait état des insuffisances suivantes relevées dans les structures administratives chargées de gérer les dépenses publiques du pays :

- les lois et règlements en vigueur, en RDC, ne définissent pas clairement les missions dévolues aux instances chargées de la gestion des autorisations budgétaires ; la caducité de certains d'entre eux exige des réformes auxquelles nous assistons ces derniers temps ;
- les compétences de chaque structure (direction, division, bureau,...) ne sont pas clairement définies dans des textes appropriés ; d'où la nécessité de clarification, notamment la révision du cadre organique du Ministère des Finances ;
- la direction politique fait souvent usage de consignes ou instructions contraires aux lois et règlements en vigueur dont elle exige cependant l'exécution.
- Exemple : cas des dépenses de souveraineté et des dépenses communes,
 - il existe des considérations d'ordre politique susceptibles d'augmenter le risque de fraude ou de malversation financière.
 - Exemples :
 - Intervention politique dans l'attribution des marchés publics ;
 - Utilisation des procédures exceptionnelles sans contrôle à priori ;
 - Recrutement du personnel basé sur le critère d'appartenance à un parti politique.

L'Equipe de vérification n'a pas reçu de réponse du Ministère du Budget au questionnaire annexé à sa Réquisition d'informations n° 001/04/2012 du 09 avril 2012.

Observation n° 2

- **Situation des ressources humaines au sein des structures chargées de gérer les dépenses publiques.**

L'efficacité de la gestion des finances publiques dépend notamment des compétences et de l'expérience acquises par les responsables placés à la tête des différentes structures.

Il est constaté que des dispositions du statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat ne sont pas respectées dans les entités auditées, tels les articles 9 et 66 de la loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 qui, en effet, disposent ce qui suit :

Article 9 : le recrutement s'effectue sur concours. Tout recrutement fait l'objet d'une publicité préalable. Le recrutement s'effectue exclusivement aux grades d'exécution et de collaboration.

Article 66 : les candidats à la promotion doivent, d'une part, avoir accompli 3 ans d'ancienneté au moins dans le grade immédiatement inférieur au grade de promotion et, d'autre part, avoir participé avec succès et s'être classé en ordre utile à un concours organisé pour le passage d'un grade à un autre.

L'Equipe de vérification a fait le constat d'une gestion déficiente des ressources humaines au sein de ces entités :

- Effectifs pléthoriques ;
- Recrutements hors norme ;
- Mises en place complaisantes.

Le cas du Directeur de la Trésorerie et de l'Ordonnancement ainsi que celui de l'Ordonnateur Délégué méritent bien des explications. L'Equipe de vérification considère que ces deux agents, non seulement ne remplissent pas les conditions édictées par la loi 81-003 susmentionnée en ses articles 9 et 66, mais aussi ne réunissaient pas, au moment de leur désignation, les conditions d'ancienneté et d'expérience requises à l'exercice des fonctions qui sont présentement les leurs.

Le Ministère des Finances peut-il justifier les grades des intéressés, au regard de leurs carrières respectives envisagées dans leurs phases successives (concours, recrutement, formation, avancement et affectation) ?

Il est constaté, par ailleurs, que les Ordonnateurs délégués (O.D.) ne connaissent pas de stabilité dans leurs fonctions. Ils sont fréquemment remplacés et le ministre choisit discrétionnairement ses O.D., le plus souvent, en dehors de la D.T.O.

II. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

II.1.- Aménagement du budget et modification des crédits

Observation n° 3

Les dispositions des articles 28 et 29 de la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983, telles que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 87-004 du 10 janvier 1987 stipulent ce qui suit :

- Article 28 : « aucune dépense non prévue au budget ne peut être engagée sans aménagement ou modification préalable de ce budget ».
- Article 29 : « les aménagements et rectifications du budget font l'objet d'une loi ou décision budgétaire annuelle ».
- En cas d'urgence, et moyennant un aménagement correspondant des recettes, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par Ordonnance du Président de la République. Un projet de loi portant rectification de cette modification du budget est déposé immédiatement à l'Assemblée Nationale ou à l'ouverture de sa plus prochaine session.

La Direction de la Préparation et du Suivi du Budget (DPSB) a affirmé, pour sa part, n'avoir jamais traité, depuis l'exercice 2007, des cas se rapportant :

- A l'aménagement du budget ;
- Au report des crédits ;
- Au transfert des crédits.

L'Equipe constate qu'en 2007, des décaissements des fonds de l'ordre de FC 114.470.742.835, soit 11,39 % du total des dépenses courantes, avaient été effectués sans ouverture préalable des crédits de paiement.

Elle constate, par ailleurs, qu'en 2010, des dépenses totalisant CDF 27.887.295.475,13 ont aussi été opérées sans se conformer aux dispositions légales énoncées ci-haut.

Le gouvernement ne recourt pas habituellement à la pratique de rectification du budget et à celle du report et de transfert des crédits lorsque les situations se présentent. C'est ce qui explique notamment le niveau très élevé des dépassements des crédits et l'exécution des dépenses non prévues au budget.

Point de vue du Ministère du Budget à ce sujet :

« Il convient de préciser que la tâche d'aménagement du Budget intervient quand le cadre budgétaire se trouve menacé. Il constitue une procédure définie par les

lois et textes réglementaires en la matière. Cet aménagement n'a pu intervenir à cause surtout de la nécessité de saisir l'autorité budgétaire, qui est le Parlement, faute notamment de temps matériels contraint par le cycle budgétaire ».

« Nous soulignons par ailleurs que le report et transfert des crédits sont des dispositions de la LOFIP promulguée en 2011. Pendant la période considérée dans le rapport (2007-2010), il va sans dire que ces dispositions ne pouvaient s'appliquer. Au contraire, les virements de l'époque permettaient au Ministère du Budget d'en faire recours à la limite de la loi ».

Réaction de l'Equipe de vérification

S'agissant essentiellement du report et du transfert des crédits, le Ministère du Budget pense que ce sont là des dispositions de la LOFIP promulguées en 2011 et que pendant la période concernée par le contrôle de la Cour des comptes (2007-2010), ces dispositions ne pouvaient s'appliquer parce qu'elles n'existaient pas encore.

L'Equipe de vérification soutient, pour sa part, que les reports et transferts des crédits ont été réglés avant la LOFIP. Ils apparaissent dans la Loi financière de 1983 aux articles 23 et 26 qui traitent respectivement :

- du report des parties des crédits disponibles à la fin d'un exercice budgétaire ;
- du transfert des crédits/reliquats d'autorisations d'engagement au titre de dépenses en capital.

La Cour des Comptes réitère néanmoins l'observation faite en 2007 qui notait la persistance des paiements qu'effectuait le Gouvernement central en dépit de l'inexistence des crédits autorisés par l'autorité budgétaire.

II.2.- Virement des crédits

La Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983 dispose, en son article 32 que le ministre du Budget est autorisé, après avis conforme du gouvernement, à effectuer des virements parmi les crédits de fonctionnement disponibles d'un même ministère...

Chaque opération de virement est compensée par l'annulation d'un montant équivalent des crédits.

L'Assemblée Nationale, par un état descriptif du Ministère du Budget, est immédiatement ou à l'ouverture de sa plus prochaine session, informée des virements des crédits effectués...

Les virements des crédits ci-après, n'ont pas été communiqués au Parlement :

2007 : FC 430.634.478,00 ;

2008 : FC 1.833.251.328,00 ;

2009 : FC 1.045.085.314,00 ;

2010 : FC 12.375.744.150,00.

Observation n° 4

Les virements examinés ont donné lieu à la création de nouveaux chapitres. Des irrégularités ont d'ailleurs été retracées à deux niveaux, en 2007 et en 2010 :

1. En 2007, une nouvelle ligne budgétaire de FC 21.343.948, avec mention Primes, gratifications et indemnités non permanentes, a été créée en faveur du Cabinet du Ministre de l'Intégration régionale, suivant Arrêté ministériel n° 007/CAB/MIN/BUDGET/07.
2. En 2010, un nouveau chapitre de FC 8.480.179.500, a été créé, avec mentions :
 - Acquisition Equipement Educatif, Culturel et Sportif,
 - Construction d'édifices et d'Immeubles, en faveur du Secrétariat général du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP), suivant Arrêté ministériel n° 021/CAB/MIN/BUDGET/10.

Ces deux cas constituent des irrégularités dans la mesure où seul le Parlement, autorité budgétaire, est habilité à créer des lignes budgétaires.

Point de vue du Ministère du Budget à ce sujet :

« Des nouveaux chapitres n'ont pas été créés au Ministère de l'Intégration Régionale en 2007 et à l'EPSP en 2010 suite aux virements. Il s'agit là d'une erreur d'appréciation au niveau de la Cour des comptes. Car les imputations budgétaires prises en compte dans les virements sus-évoqués ont été bel et bien inscrites dans les lois budgétaires. En effet,

- Les deux articles budgétaires évoqués pour l'Intégration Régionale figurent bel et bien dans la loi budgétaire 2007 ;
- L'arrêté n° 07/CAB/MIN/BUDGET/2007 évoqué reprend un montant de CDF 24.679.528 au lieu de CDF 21.343.948 renseigné ;
- Le montant de CDF 21.343.948 figure plutôt dans l'arrêté n° 008/CAB/MIN/BUDGET qui du reste ne reprend pas la ligne « prime ».

- Pour l'EPSP, l'arrêté incriminé a été suspendu, suivant la lettre 0840/CAB/MIN/BUDGET du 17 août 2010. »

Observation n° 5

Le dossier contenant les actes modificatifs des crédits n'ayant pas été présentés à l'Equipe de vérification pour examen, cela porte à croire que le Gouvernement ne communique pas ces actes au Parlement.

Point de vue du Ministère du Budget à ce sujet :

« Les virements opérés par le Ministre du Budget sont communiqués globalement à travers les états de suivi budgétaire au Parlement ou mis sur le site web du Ministère du Budget renseignés dans la colonne « crédits après virement ».

« Il sied par ailleurs de relever qu'il n'existe jusqu'à ce jour aucune réglementation imposant le Gouvernement de communiquer le détail de virement au Parlement ».

Réaction de l'Equipe de vérification

L'avant dernier paragraphe de l'article 32 de la Loi financière qui exige que l'Assemblée Nationale, par un état descriptif du Ministère du Budget, soit immédiatement ou à l'ouverture de sa plus prochaine session, informée des virements des crédits effectués...

Observation n° 6

Qu'a-t-on observé, s'agissant des augmentations et diminutions des crédits budgétaires ?

En 2007

Le Ministre de l'Intérieur a fait annuler les crédits sur Indemnités de mutation et d'installation de son personnel pour faire passer ses Frais secrets de recherche de FC 66.168.677 à FC 231.168.677 (Cfr. Arrêté n° 007/CAB/MIN/BUDGET/07).

Le Ministre de l'Intégration Régionale a fait annuler divers crédits dont celui portant Acquisition d'édifices publics ou de résidences pour fonctionnaires pour payer les Primes, gratifications et indemnités non permanentes à certains membres de son personnel (Cfr. Arrêté n° 007/CAB/MIN/BUDGET/07).

Le Ministre de l'Intégration Régionale a fait annuler les lignes budgétaires portant Acquisition des équipements des PTT et Location immobilière pour acquérir des véhicules terrestres (Cfr. Arrêté n° 008/CAB/MIN/BUDGET/07).

En 2008

La Présidence de la République a obtenu l'effacement de certains de ses frais de fonctionnement pour faire passer ses Frais secrets de recherche de FC 126.523.617 à FC 219.523.617 (Cfr. Arrêté n° 004/CAB/MIN/BUDGET/08).

Le Ministre du Budget a sensiblement réduit ses crédits pour Entretien et réparation d'équipements généraux et pour Prestations d'organismes de formation pour payer un montant de FC 22.000.000 au titre d'Indemnités kilométriques à certains membres de son personnel (Cfr. Arrêté n° 019/CAB/MIN/BUDGET/08).

Le Gestionnaire des crédits de l'A.N.R. a fait sien tous les crédits relatifs aux Frais secrets de recherche de ses différents services, soit FC 394.577.184 (Cfr. Arrêté n° 013/CAB/MIN/BUDGET/08).

En 2009

Le Ministre du Budget a fait bénéficier au Secrétariat Général des crédits pour Acquisition des véhicules terrestres, alors que lesdits crédits étaient destinés aux huit services de l'administration centrale pour une valeur de FC. 222.489.000 (Cfr. Arrêté n° 008/CAB/MIN/BUDGET/09).

III. Utilisation des crédits

III.1. Résultats des exercices budgétaires

Tableau n° 01 : Consommation des ressources des exercices 2007 à 2010

Exercices	Recettes réalisées	Dépenses exécutées	Ecart	%
2007	927.232.936.783,00	960.151.174.537,00	-32.918.235.754,00	103,55
2008	1.454.377.105.651,00	1.524.684.863.712,00	-70.307.758.061,00	104,83
2009	2.629.697.122.525,00	2.686.344.600.875,00	-56.647.478.350,00	102,15
2010	4.246.538.710.034,95	3.945.263.819.804,93	301.274.890.230,02	92,91

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Observation n° 7.

Le tableau n° 02 renseigne que le Gouvernement dépense plus qu'il ne réalise des recettes.

Les déficits du budget de l'Etat ont atteint, de 2001 à 2009, le montant cumulé de FC 387.581.546.671,88.

Dans ses redditions des comptes des exercices sus-évoqués, le Gouvernement n'indiquait pas de quelle manière il finançait ces déficits successifs.

Point de vue du Ministère du Budget sur les résultats des exercices budgétaires :

« - à la prévision, le budget est depuis 2002 présenté en équilibre apparent, dès lors que les appuis budgétaires, les dons et emprunts projets font partie des recettes et servent de moyens de financement du Gap. Des mesures sont également prévues pour accroître les recettes internes ».

« - en exécution, certaines opérations de trésorerie aident dans le financement du Budget (comme les découverts bancaires, les bons du trésor,...). Cependant, la non exhaustivité des statistiques sur le financement extérieur et la faible capacité d'absorption plombent les résultats ».

« - l'article 44 de la Loi financière à l'époque règle la question des déficits successifs ».

L'Equipe de vérification a laissée à la Cour des comptes la latitude d'apprécier les explications fournies par le Vice-Premier Ministère en charge du Budget.

III.2.- Des irrégularités dans l'exécution des dépenses publiques

Observation n° 8.

L'examen de la consommation des crédits de la période sous-examen révèle que la gestion des autorisations budgétaires a fort souffert des cas de mégestion caractérisée notamment par ce qui suit :

- non respect des phases de l'exécution des dépenses ;
- fréquents dépassements dans la consommation des crédits ;
- nombreux crédits non consommés ;
- nombreux crédits consommés très en deçà des besoins minima des services ;
- plusieurs dépenses exécutées sans crédits autorisés par le Législateur ;
- nombreux abus dans la sélection et l'exécution des dépenses exceptionnelles et urgentes.

Observation n° 9.

La Loi financière souligne, en son article 36, que les ministres et les responsables des organismes publics ainsi que leurs délégués sont responsables des engagements qu'ils contractent en violation des dispositions légales, réglementaires ou en dépassement des crédits qui leur sont alloués par les lois budgétaires.

Les tableaux qui suivent indiquent clairement qu'à chaque phase de l'exécution des dépenses publiques, des irrégularités sont commises. L'on ne peut alors s'étonner que l'exécution du budget s'écarte des principes de bonne gestion qui interdisent notamment le dépassement des crédits limitatifs.

Phase 1 : ENGAGEMENT**Tableau n° 02 : Engagements effectués au-delà des crédits votés pour l'exercice 2007**

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Engagements effectués par les Gestion- naires des crédits	% des crédits votés
10	Présidence de la République	19.938.604.672	51.092.969.287	256,25
11	Primature	4.076.681.859	18.817.670.602	461,59
15	Chancellerie des Ordres Nat.	259.647.651	261.902.853	100,86
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	9.531.180.170	349,93
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	14.151.862.530	147,21
27	Défense nationale	99.567.702.574	139.668.271.385	140,27
28	Anciens combattants	918.305.065	3.175.733.716	345,82
34	Justice	3.089.696.493	3.643.910.943	117,93
37	Santé publique	49.609.895.796	80.722.496.208	162,71
38	E.P.S.P.	107.732.322.606	112.682.280.482	104,59
42	I.T.P.R.	69.150.126.699	70.312.936.974	101,68
43	Urbanisme & Habitat	1.634.164.612	3.151.303.286	192,83
44	Agriculture	16.778.679.853	18.754.771.217	111,77
53	Infos, Presse & Communicat	3.346.441.340	6.025.295.843	180,05
58	Culture & Arts	2.426.247.115	2.581.102.974	106,38
59	Jeunesse	970.443.636	983.523.048	101,34
60	Sports & Loisirs / Administrat	2.559.241.368	3.812.876.296	148,98
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	13.988.413.266	864,47
89	Base logistique Centrale	945.310.248	4.926.938.834	521,19
91	Inspect Général / E.P.S.P.	2.093.995.678	3.167.584.758	151,26
	T O T A L	399.052.673.494	561.453.024.672	140,70

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 03 : Engagements effectués au-delà des crédits votés pour l'exercice 2008

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Engagements effectués par les Gestionnaires des crédits	% des crédits votés
9	Dépenses communes	29.500.000.000	58.975.190.691	199,91
10	Présidence de la République	27.945.973.832	86.687.526.127	310,20
11	Primature	7.621.181.853	13.980.847.528	183,45

18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	54.585.643.188	129,45
19	Sénat	13.311.519.537	14.566.396.694	109,43
21	Secrétariat du Gouvernement	7.861.680.175	8.291.928.001	105,47
22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	22.786.324.684	269,94
23	Coopération internationale	316.763.585	321.140.572	101,38
27	Défense Nationale	106.029.943.982	135.101.004.334	127,42
31	Budget	15.035.845.329	20.297.714.977	134,99
34	Justice	4.371.710.295	19.649.184.699	449,46
36	Relations / Parlement	871.352.320	1.008.837.091	115,78
37	Santé publique	53.790.965.198	62.484.450.266	116,16
38	E.P.S.P.	146.458.334.625	150.868.741.783	103,01
40	E.S.U.	40.591.268.870	40.857.248.647	100,65
44	Agriculture	19.356.308.114	29.626.265.030	153,06
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.513.105.733	202,63
48	Mines	10.199.537.322	17.294.861.291	169,56
53	Communication & Médias	6.247.960.317	7.329.294.968	117,31
59	Jeunesse	1.340.036.673	1.430.945.984	106,78
60	Sports & Loisirs / Administration	3.053.966.849	8.699.923.998	284,87
64	Affaires sociales	18.576.092.809	19.233.162.589	103,54
67	Administration du Sénat	693.146.722	1.539.844.252	222,15
84	Police Nationale	44.536.742.334	46.161.802.882	103,64
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.927.856.545	151,16
	T O T A L	611.497.049.406	827.219.242.554	135,28

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 04 : Engagements effectués au-delà des crédits votés pour l'exercice 2009

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat	Crédits votés (Autorisations bud- gétaires)	Engagements effectués par les Gestionnaires des crédits	% des crédits votés
9	Dépenses communes	33.771.480.253	63.967.724.715	189,41
10	Présidence de la République	31.995.756.657	56.097.509.381	175,32
11	Primature	15.390.385.338	24.437.513.743	158,78
19	Sénat	17.777.300.000	20.199.442.301	113,62
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.781.303.273	153,58
22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	21.410.780.605	234,64
27	Défense Nationale	159.198.238.101	228.741.613.485	143,68

31	Budget	35.393.851.756	54.039.428.278	152,68
32	Plan	8.019.812.785	15.979.032.067	199,24
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.569.273.677	177,87
40	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.407.457.213	193,31
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.886.574	190,84
51	Transports & Voies de Communicat	22.533.895.284	30.620.224.643	135,88
53	Communication & Médias	7.340.312.548	7.563.355.585	103,03
59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48
60	Sports / Administration	3.351.132.000	13.178.527.897	393,25
64	Affaires sociales	14.511.230.971	16.425.658.750	113,19
	T O T A L	402.371.561.972	633.446.485.458	157,43

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 05 : Engagements effectués au-delà des crédits votés pour l'exercice 2010

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations bud- gétaires)	Engagements effectués par les Ges- tionnaires des crédits	% des crédits votés
9	Dépenses communes	79.699.695.122	82.511.954.454	103,52
10	Présidence de la République	77.484.925.697	202.511.464.227	261,35
11	Primature	19.434.265.891	34.356.814.069	176,78
14	Vice Primature/ Reconstruction	1.114.681.050	4.193.238.327	376,18
21	Secrétariat du Gouv.	9.995.021.574	25.561.984.985	255,74
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	45.275.338.614	223,54
23	Coopération internationale	4.094.739.852	8.097.488.858	197,75
27	Défense Nationale	195.111.984.557	264.113.096.442	135,36
31	Budget	74.598.642.583	126.293.216.548	169,29
43	Urbanisme & Habitat	5.861.408.684	6.901.952.950	117,75
52	P.T.T.	5.382.765.569	7.951.003.131	147,71
53	Communication & Méd.	9.499.422.811	18.632.751.902	196,14
60	Sports / Administration	8.304.765.011	18.626.429.507	224,28
70	Actions hum. et Solidarité Nationa	1.859.502.166	7.734.373.158	415,93
86	A.N.R.	12.857.892.413	13.666.350.215	106,28
94	Commissariat Général Cinquantenaire	2.229.362.101	14.575.949.084	653,81
	T O T A L	527.782.741.229	881.003.406.471	166,92

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Observation n° 10

Les tableaux des dépenses engagées ci-dessus montrent les institutions et les ministères qui ont violé les pratiques de bonne gestion financière.

En effet, les dépenses engagées par bon nombre d'entre eux (services de la Présidence de la République, de la Primature, le Secrétariat du Gouvernement, les Ministères de la Défense nationale, des Affaires Etrangères, des Finances, du Budget, etc...) montrent à quel point les gestionnaires des crédits de ces administrations n'ont pas respecté les affectations des crédits comme prévues et autorisées par les lois décisions budgétaires (Art. 38, Loi Financière).

Phase 2 : LIQUIDATION

Tableau n° 06 : Liquidations opérées au-delà des crédits votés pour l'exercice 2007

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Minis- tère du Budget	% des crédits votés
10	Présidence de la République	19.938.604.672	50.522.071.081	253,38
11	Primature	4.076.681.859	8.276.594.710	203,02
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	9.398.569.667	345,07
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	13.610.229.903	141,57
27	Défense nationale	99.567.702.574	139.470.246.369	140,07
28	Anciens combattants	918.305.065	3.171.585.616	345,37
34	Justice	3.089.696.493	3.430.264.075	111,02
37	Santé publique	49.609.895.796	69.649.560.653	140,39
38	E.P.S.P.	107.732.322.606	108.828.838.706	101,01
43	Urbanisme & Habitat	1.634.164.612	3.107.103.491	190,13
53	Infos, Presse & Communications	3.346.441.340	5.796.037.468	173,20
58	Culture & Arts	2.426.247.115	2.446.981.280	100,85
60	Sports & Loisirs / Administration	2.559.241.368	3.561.429.127	139,15
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	10.961.030.100	677,38
89	Base logistique Centrale	945.310.248	4.920.906.830	520,55
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	2.093.995.678	3.136.437.903	149,78
	T O T A L	311.893.775.655	440.287.886.979	141,16

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 07 : Liquidations opérées au-delà des crédits votés pour l'exercice 2008

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Ministère du Budget	% des crédits votés
9	Dépenses communes	29.500.000.000	57.818.210.408	195,99
10	Présidence de la République	27.945.973.832	82.891.169.153	296,61
11	Primature	7.621.181.853	13.967.347.528	183,27
18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	54.585.643.188	129,45
19	Sénat	13.311.519.537	14.566.396694	109,43
21	Secrétariat du Gouvernement	7.861.680.175	7.891.194.383	100,37
22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	22.399.798.445	265,36
27	Défense Nationale	106.029.943.982	131.331.546.191	123,86
31	Budget	15.035.845.329	20.235.760.583	134,58
34	Justice	4.371.710.295	19.501.596.372	446,09
36	Relations / Parlement	871.352.320	914.308.919	104,93
37	Santé publique	53.790.965.198	60.772.767.012	112,98
38	E.P.S.P.	146.458.334.625	148.510.136.799	101,40
44	Agriculture	19.356.308.114	26.361.748.041	136,19
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.509.043.623	202,30
48	Mines	10.199.537.322	17.100.816.691	167,66
53	Communication & Médias	6.247.960.317	7.290.185.041	116,68
59	Jeunesse	1.340.036.673	1.428.268.585	106,58
60	Sports & Loisirs / Administration	3.053.966.849	8.546.529.493	279,85
64	Affaires sociales	18.576.092.809	19.303.104.116	103,91
84	Police Nationale	44.536.742.334	46.160.313.194	103,64
91	I.G. / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.927.856.545	151,16
	T O T A L	569.895.870.229	767.013.741.004	134,59

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 08 : Liquidations opérées au-delà des crédits votés pour l'exercice 2009

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Ministère du Budget	% des crédits votés
9	Dépenses communes	33.771.480.253	63.967.724.715	189,41
10	Présidence de la République	31.995.756.657	56.096.732.284	175,32

11	Primature	15.390.385.338	24.313.775.371	157,98
19	Sénat	17.777.300.000	20.199.442.301	113,62
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.781.303.273	153,58
22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	21.410.780.577	234,64
27	Défense Nationale	159.198.238.101	228.741.613.481	143,68
31	Budget	35.393.851.756	54.035.428.202	152,66
32	Plan	8.019.812.785	15.979.032.067	199,24
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.569.273.676	177,87
43	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.407.069.403	193,28
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.230.183	190,83
51	Transports & Voies de Communicat.	22.533.895.284	30.619.365.693	135,88
53	Communication & Médias	7.340.312.548	7.563.355.584	103,03
59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48
60	Sports / Administration	3.351.132.000	13.178.527.889	393,25
64	Affaires sociales	14.511.230.971	16.425.658.750	113,19
	T O T A L	402.371.561.972	633.316.066.720	157,39

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 09 : Liquidations opérées au-delà des crédits votés pour l'exercice 2010

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Ministère du Budget	% des crédits votés
9	Dépenses communes	79.699.695.122	81.945.245.422	102,81
10	Présidence de la République	77.484.925.697	201.823.810.400	260,46
11	Primature	19.434.265.891	34.293.442.387	176,45
14	Vice-Primature / Reconstruction	1.114.681.050	4.200.407.216	376,82
21	Secrétariat du Gouvernement	9.995.021.574	25.530.474.985	255,43
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	45.362.213.383	223,97
23	Coopération internationale	4.094.739.852	8.093.878.192	197,66
27	Défense Nationale	195.111.984.557	263.071.276.746	134,83
31	Budget	74.598.642.583	126.263.699.539	169,25
52	P.T.T.	5.382.765.569	7.892.066.631	146,61
53	Communication & Médias	9.499.422.811	18.557.360.733	195,35
60	Sports / Administration	8.304.765.011	18.730.373.836	225,53
70	Actions hum. et Solidarité Nat.	1.859.502.166	7.659.373.158	411,90

86	A.N.R.	12.857.892.413	13.660.864.404	106,24
94	Commissariat Gén. du Cinquantenaire	2.229.362.101	14.575.948.977	653,81
	T O T A L	521.921.332.545	871.660.436.009	167,01

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Observation n° 11.

Le niveau de liquidation des dépenses opérée par le Ministère du Budget (tableaux ci-dessus), au regard des montants des crédits votés, traduit l'incapacité de l'administration de ce ministère de s'opposer aux engagements irréguliers des Bons émis par les gestionnaires des crédits. Le rôle du contrôle budgétaire est complètement négligé et dilué (cas notamment des acquisitions des véhicules et de la plupart des marchés publics). La pratique de dépenses dites « déverrouillées » est une autre invention gouvernementale venue contourner les techniques budgétaires modernes mises sur pied. Elle viole les lois et règlements.

Phase 3 : ORDONNANCEMENT

Tableau n° 10 : Ordonnancements au-delà des crédits votés pour l'exercice 2007

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnancements effectués par le ministre des Finances	% des crédits votés
10	Présidence de la République	19.938.604.672	47.425.106.682	237,85
11	Primature	4.076.681.859	7.516.063.998	184,36
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	9.211.424.467	338,19
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	12.931.891.383	134,51
27	Défense nationale	99.567.702.574	135.828.704.210	136,41
28	Anciens combattants	918.305.065	3.135.192.776	341,41
37	Santé publique	49.609.895.796	61.938.195.976	124,85
43	Urbanisme & Habitat	1.634.164.612	1.842.885.910	112,77
53	Infos, Presse & Communications	3.346.441.340	5.737.126.915	171,43
60	Sports & Loisirs / Administration	2.559.241.368	2.839.139.615	110,93
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	10.535.992.640	651,12
89	Base logistique Centrale	945.310.248	4.150.325.881	439,04
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	2.093.995.678	3.119.591.103	148,97
	T O T A L	198.645.509.441	306.211.641.556	154,15

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 11 : Ordonnancements au-delà des crédits votés pour l'exercice 2008

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnancements effectués par le Ministre des Finances	% des crédits votés
9	Dépenses communes	29.500.000.000	54.967.020.206	186,33
10	Présidence de la République	27.945.973.832	82.323.302.338	294,58
11	Primature	7.621.181.853	13.900.420.843	182,39
18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	54.585.643.188	129,45
19	Sénat	13.311.519.537	14.566.396.694	109,43
22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	22.307.675.898	264,27
27	Défense Nationale	106.029.943.982	130.133.546.172	122,73
31	Budget	15.035.845.329	19.101.187.997	127,04
34	Justice	4.371.710.295	19.493.332.372	445,89
36	Relations / Parlement	871.352.320	895.212.943	102,74
37	Santé publique	53.790.965.198	58.039.615.599	107,90
38	E.P.S.P.	146.458.334.625	152.056.298.899	103,82
44	Agriculture	19.356.308.114	25.441.201.491	131,44
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.500.926.576	201,65
48	Mines	10.199.537.322	17.097.261.726	167,63
53	Communication & Médias	6.247.960.317	7.269.492.558	116,35
59	Jeunesse	1.340.036.673	1.427.218.585	106,50
60	Sports & Loisirs / Administrat	3.053.966.849	8.504.230.933	278,46
64	Affaires sociales	18.576.092.809	19.094.426.866	102,79
84	Police Nationale	44.536.742.334	46.158.529.009	103,64
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.895.286.545	151,16
	T O T A L	562.034.190.054	752.758.227.438	133,93

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 12 : Ordonnancements au-delà des crédits votés pour l'exercice 2009

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnancements effectués par le Ministre des Finances	% des crédits votés
9	Dépenses communes	33.771.480.253	63.741.874.066	188,74
10	Présidence de la République	31.995.756.657	55.960.339.640	174,89
11	Primature	15.390.385.338	24.269.726.244	157,69
19	Sénat	17.777.300.000	19.340.925.551	108,79
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.690.053.273	152,48

22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	21.192.778.398	232,25
27	Défense Nationale	159.198.238.101	228.741.607.049	143,68
31	Budget	35.393.851.756	54.039.428.208	152,68
32	Plan	8.019.812.785	15.979.032.067	199,24
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.569.273.677	177,87
43	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.407.069.403	193,28
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.230.183	190,83
51	Transports & Voies de Communications	22.533.895.284	30.619.365.693	135,88
53	Communications & Médias	7.340.312.548	7.563.355.587	103,03
59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48
60	Sports & Loisirs / Administration	3.351.132.000	12.928.908.262	385,80
64	Affaires sociales	14.511.230.971	16.425.658.750	113,19
	T O T A L	402.371.561.972	631.496.379.322	156,94

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 13 : Ordonnancements au-delà des crédits votés pour l'exercice 2010

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnancements effectués par le Ministre des Finances	% des crédits votés
10	Présidence de la République	77.484.925.697	171.183.144.814	220,92
11	Primature	19.434.265.891	27.891.980.398	143,51
14	V/Primat. Reconstruction	1.114.691.050	1.173.308.933	105,25
21	Secrétariat du Gouvernement	9.995.021.574	20.685.712.269	206,96
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	30.724.524.300	151,69
23	Coopération internationale	4.094.739.852	7.824.597.502	191,08
27	Défense Nationale	195.111.984.557	246.223.233.987	126,19
31	Budget	74.598.642.583	118.218.981.494	158,47
52	P.T.T.	5.382.765.569	6.023.411.140	111,90
53	Communications & Médias	9.499.422.811	15.916.457.238	167,55
60	Sports / Administration	8.304.765.011	16.731.771.196	201,47
70	Actions Humanitaires	1.859.502.166	3.696.445.440	198,78
86	A.N.R.	12.857.892.413	13.396.400.703	104,18
94	Commissariat Général du Cinquantenaire	2.229.362.101	11.556.949.016	518,39
	T O T A L	442.221.647.423	691.246.918.430	156,31

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Observation n° 12.

Innovation de taille : « *l'ordonnancement provisoire* ».

La délégation des pouvoirs, jadis accordée à un fonctionnaire de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (O.D.) pour accomplir, au nom du Ministre des Finances, les actes de régulation conduisant aux paiements, n'a plus de sens aujourd'hui dans la mesure où le Ministre a lui-même récupéré tous ses attributs d'ordonnateur général du Budget, laissant à l'O.D. le soin de lui soumettre, pour approbation ou rejet, des ordonnancements dits provisoires.

Phase 4 : PAIEMENT

Tableau n° 14 : Paiements exécutés au-delà des crédits votés pour l'exercice 2007

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements	% des crédits votés
10	Présidence de la République	19.938.604.672	38.389.606.667	192,53
11	Primature	4.076.681.859	6.386.777.278	156,66
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	8.686.575.117	318,92
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	10.766.344.617	111,99
27	Défense nationale	99.567.702.574	123.477.217.259	124,01
28	Anciens combattants	918.305.065	3.134.741.576	341,36
37	Santé publique	49.609.895.796	53.988.058.480	108,82
53	Infos, Presse & Communication	3.346.441.340	5.406.474.452	161,55
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	8.804.777.741	544,13
89	Base logistique Centrale	945.310.248	3.246.799.610	343,46
	T O T A L	192.358.107.783	251.521.028.180	130,76

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 15 : Paiements exécutés au-delà des crédits votés pour l'exercice 2008

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements	% des dépenses votés
9	Dépenses communes	29.500.000.000	35.070.429.579	118,88
10	Présidence de la République	27.945.973.832	57.876.569.469	207,10
11	Primature	7.621.181.853	10.297.293.483	135,11
18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	47.335.764.631	112,25
22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	14.072.389.285	166,71
27	Défense Nationale	106.029.943.982	108.700.698.240	102,52
31	Budget	15.035.845.329	15.496.696.113	103,06

34	Justice	4.371.710.295	16.175.368.621	370,00
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.417.052.685	194,89
48	Mines	10.199.537.322	15.662.233.052	153,56
60	Sports & Loisirs / Administr	3.053.966.849	4.805.766.001	157,36
91	I.G. / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.066.003.255	106,66
	T O T A L	257.544.878.127	329.976.264.414	128,12

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 16 : Paiements exécutés au-delà des crédits votés pour l'exercice 2009

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émarquant au budget de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements	% des crédits votés
9	Dépenses communes	33.771.480.253	62.172.260.909	184,09
10	Présidence de la République	31.995.756.657	49.153.274.306	153,62
11	Primature	15.390.385.338	23.761.099.417	154,38
19	Sénat	17.777.300.000	19.341.427.564	108,79
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.296.526.251	147,75
22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	20.993.393.497	230,07
27	Défense Nationale	159.198.238.101	226.220.831.294	142,10
31	Budget	35.393.851.756	53.566.118.422	151,34
32	Plan	8.019.812.785	15.868.137.188	197,86
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.552.574.807	177,42
43	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.200.988.188	176,73
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.031.341	190,83
51	Transports & Voies de Communicat	22.533.895.284	30.561.247.935	135,62
59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48
60	Sports & Loisirs / Administration	3.351.132.000	12.626.028.429	376,76
64	Affaires sociales	14.511.230.971	14.620.423.804	100,75
	T O T A L	395.031.249.424	608.961.116.623	154,15

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 17 : Paiements exécutés au-delà des crédits votés pour l'exercice 2010

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements	% des dépenses exécutées
10	Présidence de la République	77.484.925.697	152.106.227.421	196,30
11	Primature	19.434.265.891	25.729.081.221	132,39
14	V/Primat. Reconstruction	1.114.681.050	1.168.953.208	104,86
21	Secrétariat du Gouvernement	9.995.021.574	18.363.898.209	183,73
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	24.643.120.459	121,67
23	Coopération internationale	4.094.739.852	5.937.466.811	145,00
27	Défense Nationale	195.111.984.557	234.651.951.043	120,26
31	Budget	74.598.642.583	116.967.245.914	156,79
52	P.T.T.	5.382.765.569	5.887.014.075	109,36
53	Communications & Médias	9.499.422.811	11.856.765.594	124,81
60	Sports / Administration	8.304.765.011	15.732.634.806	189,44
94	Commis Gén du Cinquantenaire	2.229.362.101	11.382.769.549	510,58
	T O T A L	427.504.242.844	624.427.128.310	146,06

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Observation n° 13.

Ecarts très significatifs entre les autorisations budgétaires accordées par le Parlement et le niveau d'exécution des dépenses publiques.

Les dépenses liées aux fournitures de bureau, aux contrats de fonctionnement courant, aux carburants fournis à l'Armée et à la Présidence de la République, au Fonds spécial d'Intervention, du fait de la sur-exécution des crédits y relatifs, ont ralenti voire perturbé le fonctionnement normal de nombreuses administrations par la privation des ressources qu'elles attendaient du budget de l'Etat.

III.3. Des dépassements dans la consommation des crédits ;

Exception faite de la dette publique et des frais financiers, l'ensemble des crédits de paiement des exercices sous examen étaient limitatifs, or les dépenses sur crédits limitatifs ne pouvaient être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires. Entre 2007 et 2010, les dépassements dans la consommation des crédits par certains services du gouvernement central étaient courants en violation des textes légaux.

Cela signifie aussi que le Gouvernement central ne suivait nullement les recommandations plusieurs fois exprimées par la Cour des comptes à l'effet de l'amener à beaucoup plus de discipline et de rigueur dans la gestion des finances de l'Etat.

Point de vue du Ministère du Budget au sujet des dérapages dans l'exécution du Budget :

« S'agissant du non respect des phases de l'exécution des dépenses et des dépassements dans la consommation des crédits, le Ministère du Budget se défend comme suit :

Les dépassements des crédits proviennent des diverses raisons, notamment (i) la faiblesse des recettes, (ii) la mauvaise évaluation des dépenses ex ante, (iii) la survenance des événements imprévus (guerre, épidémie, catastrophe) en cours d'année, (iv) utilisation des procédures exceptionnelles, (v) manipulation de l'outil informatique et statistique. S'agissant de la sous consommation, des dépenses exécutées sans autorisation du législateur, des abus dans la sélection et l'exécution des dépenses exceptionnelles et urgentes, de l'écartement des principes de bonne gestion et du non respect des affectations des crédits prévus par les lois, des efforts sont en cours pour stopper tous ces maux par notamment (i) une plus grande mobilisation des ressources, (ii) une meilleure utilisation du Plan d'Engagement Budgétaire et du Plan de Trésorerie, (iii) la mise en place des instruments de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) (CBMT, CDMT, Budgets-programmes), (iv) des politiques publiques avec entre autres comme avantage la responsabilisation des gestionnaires et des fonctionnaires qualifiés, (vii) la suppression des procédures de lettres de déverrouillage. Les dépassements dans la consommation des crédits sont dus entre autre à une mauvaise évaluation des dépenses. Cette problématique tend à se résoudre par le souci de rendre cohérent les besoins exprimés par les services dépensiers à la trésorerie. Aussi, le recours au déverrouillage, une autre raison susceptible d'entraîner des dépassements, tend actuellement à être effacé ».

Tableau n° 18 : Exemples de 33 dépenses engagées et payées à plus de 1.000 % de dépassement des crédits :

Exercice	Administration	Nature de la dépense	Crédits votés	Engagements	% des crédits votés	Paiements	% des crédits votés
2007	Primaire	Contrat de fonct.cour	32.244.023	2.627.229.669	8.047,95	2.607.541.633	7.986,89
2007	Assemblée Nat.	Fournitures de bureau	27.604.188	5.760.379.718	20.867,77	5.665.950.748	20.525,69
2007	Sénat	Fournitures de bureau	56.537.691	1.310.385.508	2.317,72	818.902.229	1.448,41
2007	Défense Nationale	Fournitures de bureau	56.523.791	6.305.045.705	11.154,67	5.968.091.577	10.558,54
2007	Défense Nationale	Habillement	193.055.232	10.166.322.016	5.266,01	8.485.001.829	4.395,12
2007	Défense Nationale	Frais secret de rech	71.996.826	4.768.478.429	6.623,17	4.277.032.788	5.940,58
2007	Anciens Combatt.	Traitement de base	6.801.288	2.674.531.822	39.323,90	2.674.531.822	39.323,90
2007	Finances	Fournitures de bureau	304.778.628	4.919.718.589	1.614,19	4.900.363.817	1.607,84
2007	Police Nationale	Fournitures de bureau	158.605.570	2.211.827.376	1.394,54	2.265.757.237	1.428,54
2008	Présidence Rép.	Cartes prépayées	207.522.819	2.650.899.966	1.277,40	2.366.099.966	1.140,16
2008	Présidence Rép.	Equipements militaires	66.869.840	4.577.557.832	6.845,47	2.409.370.056	3.603,07
2008	Présidence Rép.	Construction lignes PTT	103.324.897	1.469.957.847	1.422,65	1.293.267.944	1.251,65
2008	Finances	Fournitures de bureau	285.781.775	3.083.685.894	1.079,03	3.044.685.894	1.065,38
2008	Finances	Fonds Spécial d'Interv.	28.973.390	779.863.437	2.691,65	779.863.437	2.691,65
2008	Finances	Aides & Secours	18.920.215	15.165.721.459	80.156,17	15.165.171.459	80.153,27
2008	Commerce Extér.	Interv. économiques	50.000.000	1.848.385.771	3.696,77	1.848.385.771	3.696,77
2008	Actions Humanit.	Alimentation	28.093.598	645.252.380	2.296,79	295.684.880	1.052,49

2009	Défense Nationale	Carburants & Lubrif.	4.350.000	1.750.164.815	40.233,67	1.750.164.815	40.233,67	1.750.164.815	40.233,67
2009	Finances	Fourniss Biens et Prest	3.300.000.000	51.095.698.311	1.548,35	51.095.698.311	1.548,35	51.095.698.311	1.548,35
2009	Finances	Contrat de fonct. cour	15.448.000	37.273.942.948	240.663,37	37.818.709.945	244.180,72	37.818.709.945	244.180,72
2009	Finances	Aides & Secours	101.113.000	1.831.454.102	1.811,29	1.830.430.607	1.810,28	1.830.430.607	1.810,28
2009	Finances	Equipement de bureau	209.207.000	2.449.674.304	1.170,93	2.242.258.811	1.071,78	2.242.258.811	1.071,78
2009	Finances	Contrats d'études	756.479.000	21.689.571.830	2.867,17	21.689.571.830	2.867,17	21.689.571.830	2.867,17
2009	Sports / Administ	Primes (motivation)	649.858.000	7.367.042.293	1.133,63	7.028.128.180	1.081,48	7.028.128.180	1.081,48
2010	Présidence Rép.	Livres, abonnements,...	296.255.450	3.544.686.691	1.196,49	3.709.025.259	1.251,96	3.709.025.259	1.251,96
2010	Présidence Rép.	Carburants & Lubrif.	35.514.312	3.041.807.131	8.565,01	3.006.294.831	8.465,02	3.006.294.831	8.465,02
2010	Présidence Rép.	Fonds Spécial d'Interv.	771.573.915	69.734.249.458	9.037,92	50.754.437.249	6.578,03	50.754.437.249	6.578,03
2010	Primature	Contrat de fonct. cour	38.005.944	2.397.070.916	6.307,09	2.175.703.101	5.724,63	2.175.703.101	5.724,63
2010	Vice Prim. Reconst	Fournitures de bureau	37.011.295	587.999.997	1.588,70	587.999.997	1.588,70	587.999.997	1.588,70
2010	Secréta. Gouvern	Fonds Spécial d'Interv.	15.537.702	210.069.077	1.351,99	210.069.077	1.351,99	210.069.077	1.351,99
2010	Finances	Contrat de fonct. cour	31.790.400	8.582.384.917	26.996,78	8.204.948.951	25.809,51	8.204.948.951	25.809,51
2010	Finances	Fonds Spécial d'Interv.	297.294.000	16.363.336.463	5.504,09	15.255.543.265	5.131,46	15.255.543.265	5.131,46
2010	Budget	Contrat de fonct. cour	43.825.500	894.157.423	2.040,26	806.958.132	1.841,29	806.958.132	1.841,29

Source : C.I.I., Ministère des Finances.

Observation n° 14

Le tableau n° 19 ci-dessous indique que le Ministère des Finances, par exemple, pour s’octroyer des Fonds spéciaux d’intervention (FSI) et pour alimenter sa Caisse dite de « secours », a, sous des imputations inadéquates, engagé et exécuté des dépenses à faire frémir le contribuable :

Tableau n° 19 : Exemples de trois cas relatifs à la hauteur des engagements des dépenses et des paiements exécutés par le Ministère des Finances en sa propre faveur.

Année	Ministère	Nature de la dépense	Crédits votés	Engagements	% des crédits votés	Paiements	% des crédits votés
2008	Finances	Aides & Secours	18.920.215	15.165.721.459	80.156	15.165.171.459	80.153
2009	Finances	Contrat de fonct. courant	15.448.000	37.273.942.948	240.663	37.818.709.945	244.181
2010	Finances	Contrat de fonct. courant	31.790.400	8.582.384.917	26.997	8.204.948.951	25.810

III.4. Non consommation des crédits

Tableau n° 20 : Crédits sous-consommés (2007-2010)

Dépenses d’investissement sur ressources propres			
S E C T E U R	C R E D I T S		%
	VOTES	NON CONSOMMES	
2007			
Tous secteurs confondus	65.024.643.769	29.703.793.152	45,68
2008			
Santé	2.732.551.246	2.675.556.979	97,91
E.P.S.P.	3.021.637.272	2.855.934.367	94,52
E.S.U.	1.153.812.103	1.153.812.103	100,00
Urbanisme & Habitat	2.900.000.000	2.325.852.499	80,20
2009			
Santé	2.934.122.960	2.934.122.960	100,00
E.S.U.	1.052.000.000	1.052.000.000	100,00

Développement rural	11.800.000.000	11.368.900.000	96,35
Energie / SNEL	7.500.000.000	7.500.000.000	100,00
2010			
Santé Publique	10.779.808.141,00	9.055.326.719,43	84,00
Recherche scientifique	1.188.250.000	1.188.250.000	100,00
Développement Rural	11.886.483.636,00	10.648.287.680,46	89,58
S N E L (électricité)	5.176.704.033,00	4.974.375.511,00	96,09
REGIDESO (eau)	2.271.422.845,00	1.990.848.845,00	87,65

Tableau n° 21 : Crédits non consommés (0 %) en 2010

DESIGNATION	CREDITS VOTES	Consommation en %
A. DEPENSES COURANTES	1.524.285.855.290,00	0,00
Dette publique	70.009.325.151,00	0,00
Frais financiers	81.223.925.596,00	0,00
Rémunérations	1.022.268.304.686,00	0,00
Institutions	21.843.701.354,00	0,00
Ministères	107.880.416.350,00	0,00
Dépenses communes	6.813.460.137,00	0,00
Interventions économiques, sociales, cult.	52.661.311.589,00	0,00
Subventions / Organismes Auxiliaires	4.170.152.451,00	0,00
Bourse d'Etudes	12.818.832.083,00	0,00
Dép.Exceptionnelles/Ressources Propres	26.752.345.217,00	0,00
Subventions aux Services Déconcentrés	3.678.447.467,00	0,00
Transferts./ Fonct. des Provinces & ETD	114.165.633.209,00	0,00
B. INVESTISSEMENTS	1.289.965.478.126,00	0,00
Investis sur Ressources propres	114.905.902.242,00	0,00
Contrepartie des Projets	22.569.456.354,00	0,00
Investis / Ressources extérieures	902.204.116.326,00	0,00
Investis / Transfert / Provinc & ETD	250.286.003.204,00	0,00
T O T A L	2.814.251.333.416,00	0,00

Observation n° 15

En 2010, le législateur congolais a autorisé le gouvernement central à disposer de CDF 5.607.517.614.775,00 pour couvrir tous les engagements contractés par l'Etat, pour régler la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat et pour assurer le fonctionnement régulier des services publics émergeant au budget de l'Etat. En fin d'exercice, les recettes réalisées avaient donné CDF 4.246.538.710.034,95 et les dépenses s'étaient chiffrées à CDF 3.945.263.819.804,93. Le Gouvernement central avait alors réalisé un boni de CDF 301.274.890.230,02.

L'Equipe de vérification sur la base des données relatives à la consommation des crédits, telles que renseignées dans les deux tableaux ci-dessus, constate que des pans entiers des crédits avaient été gelés, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas été débloqués pour répondre aux innombrables besoins de financement des services de l'Etat.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement exécute le budget en-dessous de 50 % des prévisions. Cette sous-consommation des crédits a totalisé, en 2010, CDF 279.606.213.533,00 sur des prévisions de l'ordre de CDF 1.633.599.985.617,00, soit 17,12 %, encore que le respect du principe d'annualité budgétaire n'était jamais de mise.

L'ampleur des crédits sous-consommés et des crédits non consommés ne peuvent qu'occasionner, s'agissant des dépenses en capital, l'arrêt de nombreux projets et, pour les dépenses courantes, la non atteinte des objectifs définis pas les différentes administrations, si ce n'est simplement l'arrêt du fonctionnement normal de ces administrations comme c'est le cas en province avec les services déconcentrés.

III.5. Dépenses exécutées sans crédits autorisés

Les dispositions des articles 28 et 29 de la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983, telles que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 87-004 du 10 janvier 1987 stipulent ce qui suit :

Article 28 : « aucune dépense non prévue au budget ne peut être engagée sans aménagement ou modification préalable de ce budget ».

Article 29 : « les aménagements et rectifications du budget font l'objet d'une loi ou décision budgétaire annuelle ».

En cas d'urgence, et moyennant un aménagement correspondant des recettes, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par Ordonnance du Président de la République. Un projet de loi portant rectification de cette modification du budget est déposé immédiatement à l'Assemblée Nationale ou à l'ouverture de sa plus prochaine session.

Observation n° 16

L'Equipe de vérification réitère l'observation faite en 2007 par la Cour des comptes qui notait la persistance des paiements qu'effectuait le Gouvernement central en dépit de l'inexistence des crédits autorisés par l'autorité budgétaire.

En 2007, en effet, des décaissements des fonds de l'ordre de FC 114.470.742.835, soit 11,39 % du total des dépenses courantes, avaient été effectués sans ouverture préalable des crédits de paiement. Au cours de l'exercice 2010, des sorties de fonds totalisant CDF 27.887.295.475,13 ont aussi été opérées sans se conformer aux dispositions légales comme énoncées ci-haut.

Ce montant de l'exercice 2010 a représenté l'ensemble des réalisations des recettes judiciaires (FC 10.554.330.044), de participations (FC 13.476.208.090) et du tourisme (FC 4.499.768.139). Le tableau qui suit donne le détail de ces irrégularités.

L'Equipe de vérification s'est particulièrement intéressée aux cas du Fonds spécial d'intervention (F.S.I.) et du Fonds secret de recherche (F.S.R.), lesquels, à son avis, favorisent cette saignée des finances de l'Etat dans la mesure où, non seulement ils n'apportent pas de plus-values significatives à la relance économique, mais aussi et surtout échappent à tout contrôle par des organes attitrés.

III.6. Exécution des dépenses non prévues au budget de l'exercice 2010

Tableau n° 22 : Dépenses non budgétisées

Bénéficiaires et Objet de la dépense	Crédits votés	Dépenses
• Rémunérations		
58. Culture & Arts		
Assistance aux artistes et écrivains congolais	0,00	2.127.168,00
• Fonctionnement des Institutions		
10. Présidence de la République		
Cabinet du Chef de l'Etat – Interventions sociales	0,00	512.865.779,40
• Fonctionnement des Ministères		
12. Service National		
Fonds Spécial d'Intervention	0,00	23.002.597,80
• Fonctionnement des Ministères		
25.- Intérieur		

Dépenses sécuritaires – Fournitures et petit matériel de bureau	0,00	100.000.000,00
27. Défense		
Cabinet du Ministre – Alimentation, boissons	0,00	8.363.632,00
Secrétariat Général – F.S.R.	0,00	4.289.504.162,26
Secrétariat Général – F.S.I.	0,00	4.577.942.194,24
Etat Major Général – F.S.I.	0,00	100.000.000,00
Etat Major Force Navale – Carburants, lubrifiants, bois de chauffage	0,00	51.028.226,72
Service Technique Présidentiel (STP) – Entretien/Réparation Matériels spécif.	0,00	926.793.700,00
Structure Militaire Intégrée (SMI) – F.S.I.	0,00	357.918.193,61
Dépenses sécuritaires – Carburants, lubrifiants, bois de chauffage	0,00	73.008.000,00
Dépenses sécuritaires – Frais d’hébergement	0,00	1.415.701.180,00
Dépenses sécuritaires – Frais de mission à l’intérieur	0,00	4.873.530,00
Dépenses sécuritaires – F.S.R.	0,00	77.933.685,54
29. Economie		
Cabinet du Ministre – Frais médicaux et pharmaceutiques	0,00	18.436.336,00
30.- Finances		
Cabinet du Ministre – Indemnités de sortie	0,00	3.000.000,00
Cabinet du Ministre – Affrètement /Location Moyens de transport	0,00	116.875.179,93
Cabinet du Ministre – F.S.R.	0,00	733.660.480,00
31. Budget		
Services Généraux – Titres de voyage à l’extérieur	0,00	2.290.283,00
Services Généraux – Frais de mission à l’extérieur	0,00	4.801.912,50
Commission de Réforme des Marchés Publics – F.S.I.	0,00	1.856.100.600,00
34. Justice		
Secrétariat Général – F.S.I.	0,00	91.042.710,00
37. Santé		
Secrétariat Général – Frais de mission	0,00	7.823.173,05
Direction de la Quarantaine Internationale – Primes, indemnités non permant	0,00	237.958.000,00
Intervention Niveau intermédiaire – F.S.I.	0,00	103.000.000,00
Intervention Niveau opérationnel – F.S.I.	0,00	349.916.495,12

53.- Presse & Informations		
Assistance aux journalistes – Titres de voyage	0,00	4.418.278,87
Assistance aux journalistes – Frais de mission	0,00	6.544.223,85

• Fonctionnement des Ministères (suite)		
58. Culture & Arts		
Arts et Lettres – Frais de mission à l'extérieur	0,00	1.355.000,00
Fonds d'appui aux artistes (FAA) – Titres de voyage à l'extérieur (en devises)	0,00	6.076.461,60
Fonds d'appui aux artistes (FAA) – Frais de mission à l'extérieur	0,00	21.688.436,00
70. Solidarité et Affaires Humanitaires		
Secrétariat Général / F.S.R.	0,00	198.181.800,00
84. Police Nationale		
Inspection des Ecoles	0,00	6.096.533,00
• Dépenses communes		
Titres de voyage à l'extérieur	0,00	12.428.855,91
Contrat de fonctionnement	0,00	9.262.458,00
Frais de mission à l'extérieur	0,00	30.466.196,17
Entretien et réparation d'équipements généraux	0,00	61.061.835,44
• Investissements sur ressources propres		
30. Finances		
Secrétariat Général - Contrat	0,00	496.609.816,99
31. Budget		
Cabinet du Ministre – Contrat d'assistance technique	0,00	3.057.176.820,00
42. Infrastructures et Travaux Publics		
Office des Voiries & Drainages (OVD) - Monkole	0,00	595.404.030,00
Office des Routes (OR) – Contrat Fournitures Equipements	0,00	3.248.413.512,83
Office des Routes (OR) – Contrat Fournitures Equipements	0,00	2.260.806.452,88

44. Agriculture		
Secrétariat Général - Acquisitions	0,00	15.073.466,29
45. Développement Rural		
Secrétariat Général – Contrat d'études	0,00	1.668.086.175,80
60. Sports & Loisirs		
Secrétariat Général – Réhabilitation et réfection	0,00	142.177.902,33
T O T A L	0,00	27.887.295.475,13

Source : C.I.I., Ministère des Finances.

L'Equipe de vérification constate que l'exécution des lois de finances des exercices 2007-2010 a été, de nombreuses fois, entachée d'irrégularités dénotant, sinon une méconnaissance des règles et techniques budgétaires, du moins une propension délibérée à vouloir détourner des crédits budgétaires.

Après les contrôles biaisés au niveau de l'engagement, aucune garantie de légalité ni de régularité de la dépense publique ne peut être attendue au niveau de la chaîne de la dépense publique. Les paiements effectués à la suite des « déverrouillages », des procédures exceptionnelles, des engagements et ordonnancements provisoires et définitifs ne faisant l'objet d'aucun contrôle rigoureux à priori.

Il a aussi été relevé l'inexistence de convergence, à travers l'exécution du budget, entre la gestion par le Gouvernement central des ressources publiques et le cadre annuel de mise en œuvre de son programme de développement tel qu'exprimé dans les exposés des motifs contenus dans les Redditions des comptes des exercices sous examen. Les dépenses ne correspondaient pas aux besoins et aux préoccupations réelles des populations.

A quoi sert le vote d'un budget au Parlement si le Gouvernement considère que la loi résultant de ce vote ne saurait le contraindre à plus de modestie dans la consommation des crédits ?

Les irrégularités dans la gestion des finances publiques en RDC sont récurrentes. Un examen rétrospectif de cette situation peut se vérifier dans les tableaux nos 04 à 19 ci-haut où de nombreux engagements, liquidations, ordonnancements et paiements ont été opérés en violation des textes légaux et règlementaires. L'Equipe de vérification estime qu'il se dégage ici la notion de responsabilité financière des gestionnaires publics. Elle veillera à ce que la Section de Discipline budgétaire et financière de la Cour des comptes engage des poursuites à l'effet de faire condamner les coupables à réparer le préjudice causé au Trésor public.

B. OBSERVATIONS SPECIFIQUES

IV. Cas des dépenses exceptionnelles et urgentes

Tableau n° 28 : Dépenses Hors Chaîne

Exercice	Dépenses Hors Chaîne	Recettes réalisées	%	Dépenses exécutées	%
2007	2.245.580.141	927.232.936.783	0,24	960.151.174.537	0,23
2008	1.682.911.173	1.454.377.105.651	0,12	1.524.684.863.712	0,11
2009	9.007.966.528	2.629.697.122.525	0,34	2.686.344.600.875	0,33
2010	73.679.398.454	4.246.538.710.035	1,73	3.945.263.819.805	1,87

Source : C.I.I./Budget, 2011.

Il s'agit ici de la procédure par exception dans le circuit de la dépense publique qui déroge à la procédure normale ou standard, applicable à des dépenses de nature particulière comme les dépenses en urgence, les charges communes, les rémunérations et les MAD.

Le Manuel des Procédures souligne qu'une dépense urgente est générée par un **acte imprévisible**, telle une catastrophe naturelle, un conflit armé, une épidémie, une évacuation sanitaire. Rentre également dans ces cas le déplacement fortuit du Président de la République.

S'agissant d'une MAD, son renouvellement ne se fait que par l'envoi, par le service utilisateur, au Contrôle budgétaire d'un Bon d'Engagement de régularisation appuyé des pièces justificatives.

Observation n° 17

De nombreuses dépenses exécutées en urgence pendant la période sous examen ne présentaient aucun caractère d'imprévisibilité pour être traitées comme telles. L'Equipe de vérification considère que les politiques ont simplement usé d'un certain autoritarisme qui n'admet ni opposition, ni contradiction dans le chef des techniciens de l'administration centrale.

Les quelques cas repris ci-dessous illustrent bien cette observation :

En 2007, les principales dépenses ci-après devraient être exécutées par la procédure standard :

- Défense Nationale : FC 451.297.130 - Travaux de réhabilitation Centre Sup. Militaire ;

- E.P.S.P. : FC 793.761.450 - Solde Facture Manuels scolaires ;
- Agriculture : FC 389.358.800 – Facture Intrants de pêche et autres outils ;
- Agriculture : FC 125.000.000 – Facture Intrants de pêche et autres outils ;
- Agriculture : FC 264.358.800 – Facture Intrants de pêche et autres outils ;
- Info & Presse : FC 356.952.896 – Facture Achat Matériels Vidéo, Audio, etc .
- D.G.M. : FC 54.209.866 – 1er acompte pour 2.800 tenues uniformes agents.

En 2008, la Primature est épinglée pour notamment ce qui suit :

- FC 25.000.000 : MAD du mois de septembre - faveur Primature – O.P.I. n°174.173 ;
- FC 48.602.000 : Prime pour travaux intensifs – Dossier n° 174.354 - O.P.I. n° 147.896 ;
- USD 610.000 : Pécule des Fêtes de fin d’année en faveur Membres du Gouv.- OP 147.935.
- USD 100.000 : Facture Impression papier en-tête (Régularisation) ;
- FC 31.922.500 : Paiement facture pro forma / Achat fournitures de bureau ;

En 2009, le Ministre des Finances a fait alimenter sa Caisse dite de secours » dans des proportions ci-après :

- FC 207.772.590, soit USD 600.000 : Dossier n° 176.214 – O.P.I. n° 150.784 ;
- FC 248.488.320, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.333 – O.P.I. n° 172.557 ;
- FC 249.059.460, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.324 – O.P.I. n° 172.558 ;
- FC 252.944.790, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.324 – O.P.I. n° -
- FC 252.364.740, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.333 – O.P.I. n° 172.557
- **FC1.210.629.900, soit USD 3.000.000**

En 2010, des opérations suivantes ont été épinglées :

A la Présidence de la République :

Le Fonds Spécial d'Intervention (FSI) totalisant FC 53.072.866.596,00. Il s'agit, notamment :

- **des travaux de rénovation du Mausolée L.D. Kabila par le Cabinet du Chef de l'Etat :**
 - FC 500.000.000,00 - 22/10/2010 - Dossier 243.570 - O.P.I. 207.012
 - USD 200.000,00 - 22/03/2010 - Dossier 216.888 - O.P.I. 184.786
 - USD 200.000,00 - 04/06/2010 - Dossier 219.832 - O.P.I. 195.199
 - FC 180.740.120,00 - 04/03/2010 - Dossier 214.748 - O.P.I. 182.241
 - FC 500.000.000,00 - 18/12/2010 - Dossier 252.514 - O.P.I. 214.396
 - USD 1.452.412,00 (soit FC 1.328.726.176) - 07/09/2010
 - FC 186.000.000,00 - 24/03/2010 - Dossier 217.278 - O.P.I. 184.924
 - FC 186.000.000,00 - 29/03/2010 - Dossier 219.467 - O.P.I. 185.122
- **des divers décaissements des fonds en rapport avec les festivités du Cinquante-naire ;**
 - USD 700.000,00 - Dossier 223.999 - O.P.I. 190.099.
 - USD 250.000,00 - Dossier 217.143 - O.P.I. 184.890.- 23/03.2010
 - USD 500.000,00 - Dossier 226.815 - O.P.I. 194.652.- 05/06/2010
 - FC 844.671.019,00 - Dossier 238.638 - O.P.I. 203.165.- 07/09/2010
 - FC 842.921.102,00 - Dossier 238.682 – O.P.I. 203.823.- 16/09/2010
 - FC 921.459.300,00 - Dossier 252.902 – O.P.I. 214.794 (Acquisition véhicules) 27/12/2010
 - FC 846.553.852,00 - Dossier 252.916 - O.P.I. 214.773.- 27/12/2010
 - FC 857.687.044,00 - Dossier 252.971 - O.P.I. 214.910.- 05/01/2011
 - FC 854.586.052,00 - Dossier 253.028 - O.P.I. 217.000.- 13/01/2011
 - FC 859.406.802,00 - Dossier 253.674 - O.P.I. 217.550.- 17/05/2011
 - FC 843.060.894,00 - Travaux pour les festivités des approvisionnements de la Caisse de secours de la Présidence de la République ;

V. Cas des dépenses exécutées sous des imputations inappropriées

La sincérité est un principe budgétaire qui impose que les comptes puissent refléter l'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'Etat.

Observation n° 18

Des dépenses de certaines Institutions et Ministères ont été dénaturées et placées, pour leur exécution, sous des imputations inadéquates.

L'Equipe de vérification présente quelques unes de ces dépenses, à titre illustratif :

- Primature (2007) : Contrat de fonctionnement courant
Rétrocession à la Province de Kinshasa : six (06) dépenses totalisant FC 2.606.001.633,00
- Défense nationale (2007) : Fournitures de bureau
Fonds de ménage : Vingt sept dépenses totalisant FC 434.205.100 x 27 = FC 11.723.537.700
- Anciens Combattants (2007) : Traitement de base
Trois versements à la Défense nationale des F.S.I. (janv. févr. Mars) : FC 2.674.531.822,00
- Police nationale (2007) : Fournitures de bureau
Fonds d'intégration de la Police : Cinq (05) dépenses totalisant FC 1.641.500.000,00
- Ministère des Finances (2008) : Aides & Secours
Réapprovisionnement caisse-secours et quelques achats totalisant FC 15.165.171.459,00
- Ministère des Finances (2009) : Contrats de fonctionnement courant
Essentiellement, Réapprovisionnement caisse-secours : FC 11.616.013.024,00
- Ministère des Finances (2009) : Aides & Secours
Réapprovisionnement caisse-secours : Six (06) dépenses totalisant FC 1.762.037.445,00
- Primature (2010) : Contrat de fonctionnement courant
Réapprovisionnement caisse-secours : Seize (16) dépenses totalisant FC 2.349.667.815,00

L'Equipe de vérification rappelle ce qui suit, pour mémoire :

- Les **contrats de fonctionnement** concernent les prestations telles que le nettoyage, le gardiennage, l'incinération des valeurs, l'entretien la désinsectisation, etc...
- Les **fournitures de bureau** (41-10) sont des biens (40-00) dont l'acquisition est soumise à la procédure de passation des marchés et du Bon d'Engagement.
- Les **Aides, secours et indemnisation** (66-00) n'ont rien à voir avec les caisses de secours ouvertes au niveau de la Présidence de la République, de la Primature et des Ministères du Budget et des Finances. Cette nature de dépense comprend l'assistance judiciaire, l'indemnisation pour préjudice causé par l'Etat ou résultant d'une calamité naturelle et les aides et secours aux nécessiteux.
- S'agissant particulièrement du **Fonds d'intégration de la Police**, une mission de la Cour des comptes avait déjà souligné l'inopportunité de continuer à débloquer ledit fonds, les raisons pour lesquelles il a été créé ayant cessé d'exister.

CONCLUSION

La vérification de la gestion par le Gouvernement Central, des dépenses publiques a permis de relever un déficit du système de contrôle interne à tous les niveaux du traitement des dossiers de paiement et l’emprise des politiques sur la phase administrative de la dépense publique.

Cette vérification a par ailleurs permis de tirer les conclusions suivantes :

I. ADMINISTRATION

- 1) les lois et règlements en vigueur, en RDC, ne définissent pas clairement les missions dévolues aux instances chargées de la gestion des autorisations budgétaires ;
- 2) l’apport des Secrétaires généraux du Budget et des Finances n’est pas perceptible dans le processus de rejet des dossiers irréguliers au niveau de la phase administrative de l’exécution des dépenses publiques ;
- 3) les relations de travail entre la direction politique et l’administration centrale s’articulent de manière hiérarchique ou verticale : cette dernière qui vient en appui-conseil à la direction politique, reçoit des instructions souvent contraires aux règles et procédures existantes ;
- 4) la direction politique fait souvent usage de consignes, instructions contraires aux règles et règlements en vigueur et dont elle exige l’exécution : cas des dépenses liées à la souveraineté, aux dépenses communes ;
- 5) la direction politique exerce quelque fois des influences défavorables sur l’organisation. Cas de décisions de mise à la retraite du personnel, de l’utilisation abusive des crédits de certains services, d’allocation des ressources budgétaires sans tenir compte des priorités ou besoins réels des services.
- 6) il existe des considérations d’ordre politique susceptibles d’augmenter le risque de fraude. Intervention politique dans l’attribution des marchés publics, utilisation des procédures exceptionnelles sans contrôle à priori, la recommandation d’une autorité politique en vue du recrutement d’un agent, etc. ;
- 7) les responsables des services connaissent une stabilité relative. L’arrivée d’un nouveau ministre occasionne souvent une nouvelle mise en place. Conformément aux statuts régissant le personnel de carrière de l’Etat, les cadres de commandement ne sont pas recrutés, tandis que pour les cadres

de collaboration les procédures ne sont pas ouvertes, mais fermées. Chaque ministre de la fonction publique qui arrive recrute ou signe des arrêtés d'admission sous statut ;

- 8) les Ordonnateurs délégués (O.D.) ne connaissent pas de stabilité dans leurs fonctions. La désignation d'un Attaché de bureau aux fonctions d'Ordonnateur délégué, suivie de son élévation quelques mois plus tard aux fonctions de Directeur de l'Ordonnancement et de la Trésorerie continue d'affliger bon nombre de techniciens de ces services ;

II. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

- 9) de nombreux cas de virement des crédits retracés ont donné lieu à la création de nouveaux chapitres, alors que, seul, le Parlement, autorité budgétaire, est habilité à créer des lignes budgétaires.
- 10) le Gouvernement ne communique pas au Parlement les actes modificatifs des crédits qu'il prend.

III. UTILISATION DES CREDITS

- 11) le Gouvernement dépense plus qu'il ne réalise des recettes
- 12) le Gouvernement édicte des règles pour l'exécution du budget alors qu'il ne parvient pas lui-même à les appliquer ni à les faire respecter. Conséquences :
- 13) non respect des phases de l'exécution des dépenses ;
- 14) des dépassements injustifiables dans la consommation des crédits ;
- 15) de nombreux crédits non consommés ;
- 16) de nombreux crédits consommés très en deçà des besoins minima des services ;
- 17) des dépenses exécutées sans crédits autorisés ;
- 18) de nombreux abus dans la sélection et l'exécution des dépenses exceptionnelles et urgentes.

IV. OBSERVATIONS SPECIFIQUES

- 19) de nombreuses dépenses exécutées en urgence ne présentaient aucun caractère d'imprévisibilité pour être traitées comme telles : FC 73.679.398.454 en 2010 contre FC 396.945.554.662 en 2011, soit une progression de 539 % !

- 20) de nombreuses dépenses de certains institutions et ministères ont été dénaturées et placées, pour leur exécution, sous des imputations inappropriées.
- 21) l'exécution de certaines dépenses ne cadre pas avec les principes de bon sens et d'éthique.
- 22) un déficit de crédibilité de la Chaîne de la dépense auprès des prestataires, des contractants et de tous les bénéficiaires de la commande publique existe;
- 23) le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire est très faible: cas des autorisations préalables du pouvoir législatif ;
- 24) les contrôles de l'exécution des dépenses publiques, en particulier, et du budget de l'Etat, en général, ne sont pas encouragés par les instances dirigeantes.
- 25) le cycle budgétaire normal (principes budgétaires) en R.D.C. n'existe plus.

RECOMMANDATIONS

A l'Assemblée nationale :

- 1) le respect, par son gestionnaire des crédits, des textes en vigueur en matière d'engagement des dépenses et de les considérer comme un gage à la bonne gestion des finances publiques, gage que l'Assemblée nationale attend d'ailleurs du Gouvernement central.
- 2) d'obtenir du Gouvernement central des éclaircissements sur : L'existence des **Caisses « de secours »** au niveau de la Présidence de la République, de la Primature, des Ministères du Budget et des Finances (sortie des fonds du Trésor : FC 40.935.431.732)

Au Gouvernement central :

- 3) de revoir les compétences de certaines structures des ministères du budget et des finances afin de renforcer les prérogatives des Secrétaires généraux, du Contrôle budgétaire et de l'Ordonnateur Délégué du gouvernement au niveau de la Chaîne de la dépense ;
- 4) qu'une redéfinition des rapports de travail entre la direction politique et l'administration centrale soit envisagée dans le sens, par exemple, de permettre à cette dernière de refuser d'exécuter des ordres manifestement illégaux en matière d'exécution des dépenses publiques que donneraient les politiques ;
- 5) de crédibiliser la Chaîne de la dépense vis-à-vis des prestataires, des contractants et de tous les autres bénéficiaires de la commande publique ;
- 6) de faciliter le renforcement du contrôle de l'exécution du budget par des organes attitrés ;
- 7) de restaurer le cycle budgétaire normal (respect des principes budgétaires).

A la Cour des comptes :

- 8) de considérer comme responsables de violation des textes légaux et réglementaires les Ministres ci-après :
 - a. Les Ministres du Budget de 2007 à 2010 qui ont cautionné les engagements hors normes des gestionnaires des crédits et qui ont opéré des liquidations inappropriées en validant d'autorité les dossiers des dépenses pourtant rejetés par le Contrôle budgétaire;

- b. Les Ministres des Finances de 2007 à 2010 qui, à la suite des ordonnancements irréguliers décidés par eux, ont saigné à blanc le Trésor public.

Au Ministère du Budget :

- 9) de mettre immédiatement un terme à la pratique de dépenses dites « **dé-verrouillées** »,
- 10) cessation ou arrêt définitif de l'usage de « Caisses de secours », à moins que cela ait été autorisé formellement par le Législateur ;
- 11) de procéder à des imputations adéquates des comptes budgétaires pour plus de sincérité et de traçabilité des informations contenues dans le budget.

Au Ministère des Finances :

- 12) de corriger les irrégularités commises dans la mise en place ou l'affectation des responsables des services en charge de la gestion des autorisations budgétaires : cas de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement où la position administrative du DTO et de l'OD mérite explications ;
- 13) cessation ou arrêt définitif de l'usage de « Caisses de secours », à moins que cela ait été autorisé formellement par le Législateur ;
- 14) d'appliquer scrupuleusement et de faire respecter les règles que le Ministère du Budget édicte au travers ses Circulaires contenant les instructions relatives à l'exécution du budget de l'Etat.

République Démocratique du Congo
COUR DES COMPTES

Section 1 : Finances publiques

**OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COUR DES COMPTES SUR LE NON
RESPECT DES NORMES DANS LES PHASES D'EXECUTION DES DEPENSES
PUBLIQUES DES EXERCICES 2007-2010**

La Cour fait remarquer que les lois et règlements en matière d'exécution du budget ne sont pas respectés correctement par le Gouvernement. Conséquences :

- 1. Perturbation du cycle budgétaire normal ;***
- 2. dépassements dans la consommation des crédits ;***
- 3. des dépenses exécutées sans crédits autorisés ;***
- 4. des dépenses exceptionnelles et urgentes sujettes à caution ;***
- 5. dépenses exécutées sous des imputations inappropriées.***

1. De la difficulté de restaurer le cycle budgétaire normal

L'article 20 de la Loi financière de 1983 précise que la période d'exécution du budget de l'État et des entités administratives décentralisées coïncide avec l'année civile.

Cette dernière débute en janvier et se termine en décembre, mais le gouvernement de la République a brisé ce cycle.

- **La Cour exige de connaître les dispositions que vous comptez prendre à ce sujet pour le strict respect du principe d'annualité budgétaire.**

2. Des dépassements dans la consommation des crédits

Les tableaux ci-dessous indiquent les dépenses qui, en dépit de l'insuffisance ou de l'absence des crédits, ont néanmoins été validées, puis exécutées au niveau de quatre phases (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement).

Phase 1 : ENGAGEMENT
Tableau n° 04 : Exercice 2007

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Engagements effectués par les Gestionnaires des crédits	% des montants engagés
10	Présidence de la République	19.938.604.672	51.092.969.287	256,25
11	Primature	4.076.681.859	18.817.670.602	461,59
15	Chancellerie des Ordres Nat.	259.647.651	261.902.853	100,86
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	9.531.180.170	349,93
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	14.151.862.530	147,21
27	Défense nationale	99.567.702.574	139.668.271.385	140,27
28	Anciens combattants	918.305.065	3.175.733.716	345,82
34	Justice	3.089.696.493	3.643.910.943	117,93
37	Santé publique	49.609.895.796	80.722.496.208	162,71
38	E.P.S.P.	107.732.322.606	112.682.280.482	104,59
42	I.T.P.R.	69.150.126.699	70.312.936.974	101,68
43	Urbanisme & Habitat	1.634.164.612	3.151.303.286	192,83
44	Agriculture	16.778.679.853	18.754.771.217	111,77
53	Infos, Presse & Communication	3.346.441.340	6.025.295.843	180,05
58	Culture & Arts	2.426.247.115	2.581.102.974	106,38
59	Jeunesse	970.443.636	983.523.048	101,34
60	Sports & Loisirs / Administration	2.559.241.368	3.812.876.296	148,98
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	13.988.413.266	864,47
89	Base logistique Centrale	945.310.248	4.926.938.834	521,19
91	Inspection Général / E.P.S.P.	2.093.995.678	3.167.584.758	151,26
	T O T A L	399.052.673.494	561.453.024.672	140,70

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 05 : Exercice 2008

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Engagements effectués par les Gestionnaires des crédits	% des montants engagés
9	Dépenses communes	29.500.000.000	58.975.190.691	199,91
10	Présidence de la République	27.945.973.832	86.687.526.127	310,20
11	Primature	7.621.181.853	13.980.847.528	183,45
18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	54.585.643.188	129,45
19	Sénat	13.311.519.537	14.566.396.694	109,43
21	Secrétariat du Gouvernement	7.861.680.175	8.291.928.001	105,47

22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	22.786.324.684	269,94
23	Coopération internationale	316.763.585	321.140.572	101,38
27	Défense Nationale	106.029.943.982	135.101.004.334	127,42
31	Budget	15.035.845.329	20.297.714.977	134,99
34	Justice	4.371.710.295	19.649.184.699	449,46
36	Relations / Parlement	871.352.320	1.008.837.091	115,78
37	Santé publique	53.790.965.198	62.484.450.266	116,16
38	E.P.S.P.	146.458.334.625	150.868.741.783	103,01
40	E.S.U.	40.591.268.870	40.857.248.647	100,65
44	Agriculture	19.356.308.114	29.626.265.030	153,06
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.513.105.733	202,63
48	Mines	10.199.537.322	17.294.861.291	169,56
53	Communication & Médias	6.247.960.317	7.329.294.968	117,31
59	Jeunesse	1.340.036.673	1.430.945.984	106,78
60	Sports & Loisirs / Administration	3.053.966.849	8.699.923.998	284,87
64	Affaires sociales	18.576.092.809	19.233.162.589	103,54
67	Administration du Sénat	693.146.722	1.539.844.252	222,15
84	Police Nationale	44.536.742.334	46.161.802.882	103,64
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.927.856.545	151,16
	T O T A L	611.497.049.406	827.219.242.554	135,28

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Engagements effectués par les Gestionnaires des crédits	% des montants engagés
9	Dépenses communes	33.771.480.253	63.967.724.715	189,41
10	Présidence de la République	31.995.756.657	56.097.509.381	175,32
11	Primature	15.390.385.338	24.437.513.743	158,78
19	Sénat	17.777.300.000	20.199.442.301	113,62
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.781.303.273	153,58
22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	21.410.780.605	234,64
27	Défense Nationale	159.198.238.101	228.741.613.485	143,68
31	Budget	35.393.851.756	54.039.428.278	152,68
32	Plan	8.019.812.785	15.979.032.067	199,24
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.569.273.677	177,87
40	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.407.457.213	193,31
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.886.574	190,84
51	Transports & Voies de Communi- cations	22.533.895.284	30.620.224.643	135,88
53	Communication & Médias	7.340.312.548	7.563.355.585	103,03
59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48

60	Sports / Administration	3.351.132.000	13.178.527.897	393,25
64	Affaires sociales	14.511.230.971	16.425.658.750	113,19
	T O T A L	402.371.561.972	633.446.485.458	157,43

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 07 : Exercice 2010

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Engagements effectués par les Gestionnaires des crédits	% des montants engagés
9	Dépenses communes	79.699.695.122	82.511.954.454	103,52
10	Présidence de la République	77.484.925.697	202.511.464.227	261,35
11	Primature	19.434.265.891	34.356.814.069	176,78
14	Vice Primature/ Reconstruction	1.114.681.050	4.193.238.327	376,18
21	Secrétariat du Gouv.	9.995.021.574	25.561.984.985	255,74
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	45.275.338.614	223,54
23	Coopération internationale	4.094.739.852	8.097.488.858	197,75
27	Défense Nationale	195.111.984.557	264.113.096.442	135,36
31	Budget	74.598.642.583	126.293.216.548	169,29
43	Urbanisme & Habitat	5.861.408.684	6.901.952.950	117,75
52	P.T.T.	5.382.765.569	7.951.003.131	147,71
53	Communication & Méd.	9.499.422.811	18.632.751.902	196,14
60	Sports / Administration	8.304.765.011	18.626.429.507	224,28
70	Actions hum. et Solidarité Natio- nale	1.859.502.166	7.734.373.158	415,93
86	A.N.R.	12.857.892.413	13.666.350.215	106,28
94	Commission Générale Cinquante- naire	2.229.362.101	14.575.949.084	653,81
	T O T A L	527.782.741.229	881.003.406.471	166,92

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Phase 2 : LIQUIDATION**Tableau n° 08 : Exercice 2007**

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Ministère du Budget	% des crédits liquidés
10	Présidence de la République	19.938.604.672	50.522.071.081	253,38
11	Primature	4.076.681.859	8.276.594.710	203,02
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	9.398.569.667	345,07
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	13.610.229.903	141,57
27	Défense nationale	99.567.702.574	139.470.246.369	140,07
28	Anciens combattants	918.305.065	3.171.585.616	345,37
34	Justice	3.089.696.493	3.430.264.075	111,02
37	Santé publique	49.609.895.796	69.649.560.653	140,39
38	E.P.S.P.	107.732.322.606	108.828.838.706	101,01
43	Urbanisme & Habitat	1.634.164.612	3.107.103.491	190,13
53	Infos, Presse & Communications	3.346.441.340	5.796.037.468	173,20
58	Culture & Arts	2.426.247.115	2.446.981.280	100,85
60	Sports & Loisirs / Administration	2.559.241.368	3.561.429.127	139,15
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	10.961.030.100	677,38
89	Base logistique Centrale	945.310.248	4.920.906.830	520,55
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	2.093.995.678	3.136.437.903	149,78
	T O T A L	311.893.775.655	440.287.886.979	141,16

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 09 : Exercice 2008

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Ministère du Budget	% des crédits liquidés
9	Dépenses communes	29.500.000.000	57.818.210.408	195,99
10	Présidence de la République	27.945.973.832	82.891.169.153	296,61
11	Primature	7.621.181.853	13.967.347.528	183,27
18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	54.585.643.188	129,45
19	Sénat	13.311.519.537	14.566.396.694	109,43
21	Secrétariat du Gouvernement	7.861.680.175	7.891.194.383	100,37
22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	22.399.798.445	265,36
27	Défense Nationale	106.029.943.982	131.331.546.191	123,86
31	Budget	15.035.845.329	20.235.760.583	134,58
34	Justice	4.371.710.295	19.501.596.372	446,09
36	Relations / Parlement	871.352.320	914.308.919	104,93

37	Santé publique	53.790.965.198	60.772.767.012	112,98
38	E.P.S.P.	146.458.334.625	148.510.136.799	101,40
44	Agriculture	19.356.308.114	26.361.748.041	136,19
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.509.043.623	202,30
48	Mines	10.199.537.322	17.100.816.691	167,66
53	Communication & Médias	6.247.960.317	7.290.185.041	116,68
59	Jeunesse	1.340.036.673	1.428.268.585	106,58
60	Sports & Loisirs / Administration	3.053.966.849	8.546.529.493	279,85
64	Affaires sociales	18.576.092.809	19.303.104.116	103,91
84	Police Nationale	44.536.742.334	46.160.313.194	103,64
91	I.G. / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.927.856.545	151,16
	T O T A L	569.895.870.229	767.013.741.004	134,59

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 10 : Exercice 2009

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Ministère du Budget	% des crédits liquidés
9	Dépenses communes	33.771.480.253	63.967.724.715	189,41
10	Présidence de la République	31.995.756.657	56.096.732.284	175,32
11	Primature	15.390.385.338	24.313.775.371	157,98
19	Sénat	17.777.300.000	20.199.442.301	113,62
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.781.303.273	153,58
22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	21.410.780.577	234,64
27	Défense Nationale	159.198.238.101	228.741.613.481	143,68
31	Budget	35.393.851.756	54.035.428.202	152,66
32	Plan	8.019.812.785	15.979.032.067	199,24
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.569.273.676	177,87
43	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.407.069.403	193,28
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.230.183	190,83
51	Transports & Voies de Communication	22.533.895.284	30.619.365.693	135,88
53	Communication & Médias	7.340.312.548	7.563.355.584	103,03
59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48
60	Sports / Administration	3.351.132.000	13.178.527.889	393,25
64	Affaires sociales	14.511.230.971	16.425.658.750	113,19
	T O T A L	402.371.561.972	633.316.066.720	157,39

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 11 : Exercice 2010

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Liquidations opérées par le Ministère du Budget	% des crédits liquidés
9	Dépenses communes	79.699.695.122	81.945.245.422	102,81
10	Présidence de la République	77.484.925.697	201.823.810.400	260,46
11	Primature	19.434.265.891	34.293.442.387	176,45
14	Vice Primature / Reconstruction	1.114.681.050	4.200.407.216	376,82
21	Secrétariat du Gouvernement	9.995.021.574	25.530.474.985	255,43
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	45.362.213.383	223,97
23	Coopération internationale	4.094.739.852	8.093.878.192	197,66
27	Défense Nationale	195.111.984.557	263.071.276.746	134,83
31	Budget	74.598.642.583	126.263.699.539	169,25
52	P.T.T.	5.382.765.569	7.892.066.631	146,61
53	Communication & Médias	9.499.422.811	18.557.360.733	195,35
60	Sports / Administration	8.304.765.011	18.730.373.836	225,53
70	Actions hum. et Solidarité Nat.	1.859.502.166	7.659.373.158	411,90
86	A.N.R.	12.857.892.413	13.660.864.404	106,24
94	Commissariat Générale du Cinquantenaire	2.229.362.101	14.575.948.977	653,81
	T O T A L	521.921.332.545	871.660.436.009	167,01

Phase 3 : ORDONNANCEMENT**Tableau n° 12 : Exercice 2007**

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnan- cements effectués par le Ministre des Finances	% des crédits ordonnan- cés
10	Présidence de la République	19.938.604.672	47.425.106.682	237,85
11	Primature	4.076.681.859	7.516.063.998	184,36
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	9.211.424.467	338,19
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	12.931.891.383	134,51
27	Défense nationale	99.567.702.574	135.828.704.210	136,41
28	Anciens combattants	918.305.065	3.135.192.776	341,41
37	Santé publique	49.609.895.796	61.938.195.976	124,85
43	Urbanisme & Habitat	1.634.164.612	1.842.885.910	112,77
53	Infos, Presse & Communications	3.346.441.340	5.737.126.915	171,43

60	Sports & Loisirs / Administration	2.559.241.368	2.839.139.615	110,93
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	10.535.992.640	651,12
89	Base logistique Centrale	945.310.248	4.150.325.881	439,04
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	2.093.995.678	3.119.591.103	148,97
	T O T A L	198.645.509.441	306.211.641.556	154,15

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 13 : Exercice 2008

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnance- ments effectués par le Ministre des Finances	% des crédits ordonnés
9	Dépenses communes	29.500.000.000	54.967.020.206	186,33
10	Présidence de la République	27.945.973.832	82.323.302.338	294,58
11	Primature	7.621.181.853	13.900.420.843	182,39
18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	54.585.643.188	129,45
19	Sénat	13.311.519.537	14.566.396.694	109,43
22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	22.307.675.898	264,27
27	Défense Nationale	106.029.943.982	130.133.546.172	122,73
31	Budget	15.035.845.329	19.101.187.997	127,04
34	Justice	4.371.710.295	19.493.332.372	445,89
36	Relations / Parlement	871.352.320	895.212.943	102,74
37	Santé publique	53.790.965.198	58.039.615.599	107,90
38	E.P.S.P.	146.458.334.625	152.056.298.899	103,82
44	Agriculture	19.356.308.114	25.441.201.491	131,44
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.500.926.576	201,65
48	Mines	10.199.537.322	17.097.261.726	167,63
53	Communication & Médias	6.247.960.317	7.269.492.558	116,35
59	Jeunesse	1.340.036.673	1.427.218.585	106,50
60	Sports & Loisirs / Administration	3.053.966.849	8.504.230.933	278,46
64	Affaires sociales	18.576.092.809	19.094.426.866	102,79
84	Police Nationale	44.536.742.334	46.158.529.009	103,64
91	Inspection Générale / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.895.286.545	151,16
	T O T A L	562.034.190.054	752.758.227.438	133,93

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 14 : Exercice 2009

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnances effectués par le Ministre des Finances	% des crédits ordonnancés
9	Dépenses communes	33.771.480.253	63.741.874.066	188,74
10	Présidence de la République	31.995.756.657	55.960.339.640	174,89
11	Primature	15.390.385.338	24.269.726.244	157,69
19	Sénat	17.777.300.000	19.340.925.551	108,79
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.690.053.273	152,48
22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	21.192.778.398	232,25
27	Défense Nationale	159.198.238.101	228.741.607.049	143,68
31	Budget	35.393.851.756	54.039.428.208	152,68
32	Plan	8.019.812.785	15.979.032.067	199,24
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.569.273.677	177,87
43	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.407.069.403	193,28
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.230.183	190,83
51	Transports & Voies de Communi- cations	22.533.895.284	30.619.365.693	135,88
53	Communications & Médias	7.340.312.548	7.563.355.587	103,03
59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48
60	Sports & Loisirs / Administration	3.351.132.000	12.928.908.262	385,80
64	Affaires sociales	14.511.230.971	16.425.658.750	113,19
	T O T A L	402.371.561.972	631.496.379.322	156,94

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 15 : Exercice 2010

N°	Administrations Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au budget de l'Etat	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Ordonnances effectués par le Ministre des Finances	% des crédits ordonnancés
10	Présidence de la République	77.484.925.697	171.183.144.814	220,92
11	Primature	19.434.265.891	27.891.980.398	143,51
14	V/Primat. Reconstruction	1.114.691.050	1.173.308.933	105,25
21	Secrétariat du Gouvernement	9.995.021.574	20.685.712.269	206,96
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	30.724.524.300	151,69
23	Coopération internationale	4.094.739.852	7.824.597.502	191,08
27	Défense Nationale	195.111.984.557	246.223.233.987	126,19

31	Budget	74.598.642.583	118.218.981.494	158,47
52	P.T.T.	5.382.765.569	6.023.411.140	111,90
53	Communications & Médias	9.499.422.811	15.916.457.238	167,55
60	Sports / Administration	8.304.765.011	16.731.771.196	201,47
70	Actions Humanitaires	1.859.502.166	3.696.445.440	198,78
86	A.N.R.	12.857.892.413	13.396.400.703	104,18
94	Commis Général du Cinquantenaire	2.229.362.101	11.556.949.016	518,39
	T O T A L	442.221.647.423	691.246. 918.430	156,31

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Phase 4 : PAIEMENT

Tableau n° 16 : Exercice 2007

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements Exécutés par le Ministre des Finances	% des dépenses exécutées
10	Présidence de la République	19.938.604.672	38.389.606.667	192,53
11	Primature	4.076.681.859	6.386.777.278	156,66
21	Secrétariat du Gouvernement	2.723.666.831	8.686.575.117	318,92
22	Affaires étrangères	9.613.368.448	10.766.344.617	111,99
27	Défense nationale	99.567.702.574	123.477.217.259	124,01
28	Anciens combattants	918.305.065	3.134.741.576	341,36
37	Santé publique	49.609.895.796	53.988.058.480	108,82
53	Infos, Presse & Communication	3.346.441.340	5.406.474.452	161,55
70	Affaires humanitaires	1.618.130.950	8.804.777.741	544,13
89	Base logistique Centrale	945.310.248	3.246.799.610	343,46
	T O T A L	192.358.107.783	251.521.028.180	130,76

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 17 : Exercice 2008

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements Exécutés par le Ministre des Finances	% des dé- penses exé- cutées
9	Dépenses communes	29.500.000.000	35.070.429.579	118,88
10	Présidence de la République	27.945.973.832	57.876.569.469	207,10
11	Primature	7.621.181.853	10.297.293.483	135,11
18	Assemblée Nationale	42.168.566.907	47.335.764.631	112,25
22	Affaires Etrangères	8.441.100.006	14.072.389.285	166,71
27	Défense Nationale	106.029.943.982	108.700.698.240	102,52
31	Budget	15.035.845.329	15.496.696.113	103,06
34	Justice	4.371.710.295	16.175.368.621	370,00
47	Commerce extérieur	1.240.222.924	2.417.052.685	194,89
48	Mines	10.199.537.322	15.662.233.052	153,56
60	Sports & Loisirs / Administration	3.053.966.849	4.805.766.001	157,36
91	I.G. / E.P.S.P.	1.936.828.828	2.066.003.255	106,66
	T O T A L	257.544.878.127	329.976.264.414	128,12

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 18 : Exercice 2009

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements Exécutés par le Ministre des Finances	% des dé- penses exé- cutées
9	Dépenses communes	33.771.480.253	62.172.260.909	184,09
10	Présidence de la République	31.995.756.657	49.153.274.306	153,62
11	Primature	15.390.385.338	23.761.099.417	154,38
19	Sénat	17.777.300.000	19.341.427.564	108,79
21	Secrétariat du Gouvernement	8.322.000.000	12.296.526.251	147,75
22	Affaires Etrangères	9.124.615.000	20.993.393.497	230,07
27	Défense Nationale	159.198.238.101	226.220.831.294	142,10
31	Budget	35.393.851.756	53.566.118.422	151,34
32	Plan	8.019.812.785	15.868.137.188	197,86
33	Reconstruction	240.820.000	2.384.520.452	990,16
34	Justice	3.693.122.328	6.552.574.807	177,42
43	Urbanisme & Habitat	1.245.335.128	2.200.988.188	176,73
44	Agriculture	28.482.631.253	54.356.031.341	190,83
51	Transports & Voies de Communica- tions	22.533.895.284	30.561.247.935	135,62

59	Jeunesse	1.979.642.570	2.286.232.819	115,48
60	Sports & Loisirs / Administration	3.351.132.000	12.626.028.429	376,76
64	Affaires sociales	14.511.230.971	14.620.423.804	100,75
	T O T A L	395.031.249.424	608.961.116.623	154,15

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

Tableau n° 19 : Exercice 2010

N°	Administrations (Institutions, Ministères et autres Services publics émergeant au bud- get de l'Etat)	Crédits votés (Autorisations budgétaires)	Paiements Exécutés par le Ministre des Finances	% des dépenses exécutées
10	Présidence de la République	77.484.925.697	152.106.227.421	196,30
11	Primature	19.434.265.891	25.729.081.221	132,39
14	V/Primat. Reconstruction	1.114.681.050	1.168.953.208	104,86
21	Secrétariat du Gouvernement	9.995.021.574	18.363.898.209	183,73
22	Affaires Etrangères	20.253.666.148	24.643.120.459	121,67
23	Coopération internationale	4.094.739.852	5.937.466.811	145,00
27	Défense Nationale	195.111.984.557	234.651.951.043	120,26
31	Budget	74.598.642.583	116.967.245.914	156,79
52	P.T.T.	5.382.765.569	5.887.014.075	109,36
53	Communications & Médias	9.499.422.811	11.856.765.594	124,81
60	Sports / Administration	8.304.765.011	15.732.634.806	189,44
94	Commission Générale du Cinquan- tenaire	2.229.362.101	11.382.769.549	510,58
	T O T A L	427.504.242.844	624.427.128.310	146,06

Source : C.I.I., Ministère du Budget.

- **Quelles sont les mesures que le gouvernement envisage de prendre pour respecter les lois et règlements et notamment l'article 129 de la LOFIP.**

3. Des dépenses exécutées sans crédits autorisés

En 2007, des décaissements des fonds de l'ordre de FC 114.470.742.835, soit 11,39 % du total des dépenses courantes, avaient été effectués sans ouverture préalable des crédits de paiement.

Au cours de l'exercice 2010, des sorties de fonds totalisant CDF 27.887.295.475,13 ont aussi été opérées de la même manière.

Tableau n° 24 : Dépenses non budgétisées.

Bénéficiaires et Objet de la dépense	Crédits votés	Dépenses
• Rémunérations		
58.- Culture & Arts		
Assistance aux artistes et écrivains congolais	0,00	2.127.168,00
• Fonctionnement des Institutions		
10.- Présidence de la République		
Cabinet du Chef de l'Etat – Interventions sociales	0,00	512.865.779,40
12.- Service National		
Fonds Spécial d'Intervention	0,00	23.002.597,80
• Fonctionnement des Ministères		
25.- Intérieur		
Dépenses sécuritaires – Fournitures et petit matériel de bureau	0,00	100.000.000,00
27.- Défense		
Cabinet du Ministre – Alimentation, boissons	0,00	8.363.632,00
Secrétariat Général – F.S.R.	0,00	4.289.504.162,26
Secrétariat Général – F.S.I.	0,00	4.577.942.194,24
Etat Major Général – F.S.I.	0,00	100.000.000,00
Etat Major Force Navale – Carburants, lubrifiants, bois de chauffage	0,00	51.028.226,72
Service Technique Présidentiel (STP) – Entretien/Réparation Matériels spécif.	0,00	926.793.700,00
Structure Militaire Intégrée (SMI) – F.S.I.	0,00	357.918.193,61
Dépenses sécuritaires – Carburants, lubrifiants, bois de chauffage	0,00	73.008.000,00
Dépenses sécuritaires – Frais d'hébergement	0,00	1.415.701.180,00
Dépenses sécuritaires – Frais de mission à l'intérieur	0,00	4.873.530,00
Dépenses sécuritaires – F.S.R.	0,00	77.933.685,54
29.- Economie		
Cabinet du Ministre – Frais médicaux et pharmaceutiques	0,00	18.436.336,00
30.- Finances		
Cabinet du Ministre – Indemnités de sortie	0,00	3.000.000,00
Cabinet du Ministre – Affrètement /Location Moyens de transport	0,00	116.875.179,93
Cabinet du Ministre – F.S.R.	0,00	733.660.480,00

31.- Budget		
Services Généraux – Titres de voyage à l'extérieur	0,00	2.290.283,00
Services Généraux – Frais de mission à l'extérieur	0,00	4.801.912,50
Commission de Réforme des Marchés Publics – F.S.I.	0,00	1.856.100.600,00
34.- Justice		
Secrétariat Général – F.S.I.	0,00	91.042.710,00
37.- Santé		
Secrétariat Général – Frais de mission	0,00	7.823.173,05
Direction de la Quarantaine Internationale – Primes, indemnités non permanentes	0,00	237.958.000,00
Intervention Niveau intermédiaire – F.S.I.	0,00	103.000.000,00
Intervention Niveau opérationnel – F.S.I.	0,00	349.916.495,12
53.- Presse & Informations		
Assistance aux journalistes – Titres de voyage	0,00	4.418.278,87
Assistance aux journalistes – Frais de mission	0,00	6.544.223,85

• Fonctionnement des Ministères (suite)		
58.- Culture & Arts		
Arts et Lettres – Frais de mission à l'extérieur	0,00	1.355.000,00
Fonds d'appui aux artistes (FAA) – Titres de voyage à l'extérieur (en devises)	0,00	6.076.461,60
Fonds d'appui aux artistes (FAA) – Frais de mission à l'extérieur	0,00	21.688.436,00
70.- Solidarité et Affaires Humanitaires		
Secrétariat Général / F.S.R.	0,00	198.181.800,00
84.- Police Nationale		
Inspection des Ecoles	0,00	6.096.533,00
• Dépenses communes		
Titres de voyage à l'extérieur	0,00	12.428.855,91
Contrat de fonctionnement	0,00	9.262.458,00
Frais de mission à l'extérieur	0,00	30.466.196,17
Entretien et réparation d'équipements généraux	0,00	61.061.835,44
• Investissements sur ressources propres		

30.- Finances		
Secrétariat Général - Contrat	0,00	496.609.816,99
31.- Budget		
Cabinet du Ministre – Contrat d’assistance technique	0,00	3.057.176.820,00
42.- Infrastructures et Travaux Publics		
Office des Voiries & Drainages (OVD) - Monkole	0,00	595.404.030,00
Office des Routes (OR) – Contrat Fournitures Equipements	0,00	3.248.413.512,83
Office des Routes (OR) – Contrat Fournitures Equipements	0,00	2.260.806.452,88
44.- Agriculture		
Secrétariat Général - Acquisitions	0,00	15.073.466,29
45.- Développement Rural		
Secrétariat Général – Contrat d’études	0,00	1.668.086.175,80
60.- Sports & Loisirs		
Secrétariat Général – Réhabilitation et réfection	0,00	142.177.902,33
T O T A L	0,00	27.887.295.475,13

Source : C.I.I., Ministère des Finances.

- **Le Ministère du Budget peut-il expliquer les raisons de ces cas de non-conformité aux lois et règlements et faire connaître les mesures envisagées pour y remédier ?**

4. Des dépenses exceptionnelles et urgentes sujettes à cautions.

De nombreuses dépenses exécutées en urgence ne présentaient aucun caractère d’imprévisibilité pour être traitées comme telles. Les quelques cas repris ci-dessous:

En 2007, les principales dépenses ci-après ont été exécutées par la procédure d’urgence :

- Défense Nationale : FC 451.297.130 - Travaux de réhabilitation Centre Sup. Militaire ;
- E.P.S.P. : FC 793.761.450 - Solde Facture Manuels scolaires ;
- Agriculture : FC 389.358.800 – Facture Intrants de pêche et autres outils ;

- Agriculture : FC 125.000.000 – Facture Intrants de pêche et autres outils ;
- Agriculture : FC 264.358.800 – Facture Intrants de pêche et autres outils ;
- Info & Presse : FC 356.952.896 – Facture Achat Matériels Vidéo, Audio, etc .
- D.G.M. : FC 54.209.866 – 1^{er} acompte pour 2.800 tenues uniformes agents.

En 2008, la Primature est épinglée pour notamment ce qui suit :

- FC 25.000.000 : MAD du mois de septembre - faveur Primature – O.P.I. n°174.173 ;
- FC 48.602.000 : Prime pour travaux intensifs – Dossier n° 174.354 - O.P.I. n° 147.896 ;
- USD 610.000 : Pécule des Fêtes de fin d’année en faveur Membres du Gouv.- OP 147.935.
- USD 100.000 : Facture Impression papier en-tête (Régularisation) ;
- FC 31.922.500 : Paiement facture pro forma / Achat fournitures de bureau ;

En 2009, le Ministre des Finances a fait alimenter sa Caisse dite de « secours » dans des proportions ci-après :

- FC 207.772.590, soit USD 600.000 : Dossier n° 176.214 – O.P.I. n° 150.784 ;
- FC 248.488.320, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.333 – O.P.I. n° 172.557 ;
- FC 249.059.460, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.324 – O.P.I. n° 172.558 ;
- FC 252.944.790, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.324 – O.P.I. n° -
- FC 252.364.740, soit USD 600.000 : Dossier n° 174.333 – O.P.I. n° 172.557
- **FC1.210.629.900, soit USD 3.000.000**

En 2010, des opérations (Hors Chaines) suivantes ont été épinglées :

A la Présidence de la République :

Des Fonds Spéciaux d'Intervention (FSI) ont totalisé FC 53.072.866.596,00. Il s'agit, notamment :

des travaux de rénovation du Mausolée L.D. Kabila par le Cabinet du Chef de l'Etat :

- FC 500.000.000,00 – 22/10/2010 – Dossier 243.570 – O.P.I. 207.012
 - USD 200.000,00 – 22/03/2010 – Dossier 216.888 – O.P.I. 184.786
 - USD 200.000,00 – 04/06/2010 – Dossier 219.832 – O.P.I. 195.199
 - FC 180.740.120,00 – 04/03/2010 – Dossier 214.748 – O.P.I. 182.241
 - FC 500.000.000,00 - 18/12/2010 – Dossier 252.514 – O.P.I. 214.396
 - USD 1.452.412,00 (soit FC 1.328.726.176) – 07/09/2010
 - FC 186.000.000,00 – 24/03/2010 – Dossier 217.278 – O.P.I. 184.924
 - FC 186.000.000,00 – 29/03/2010 – Dossier 219.467 – O.P.I. 185.122
 - FC 186.000.000,00 –
- **des divers décaissements des fonds en rapport avec les festivités du Cinquantenaire ;**
 - USD 700.000,00 – Dossier 223.999 – O.P.I. 190.099.
 - USD 250.000,00 – Dossier 217.143 – O.P.I. 184.890.- 23/03.2010
 - USD 500.000,00 – Dossier 226.815 – O.P.I. 194.652.- 05/06/2010
 - FC 844.671.019,00 – Dossier 238.638 – O.P.I. 203.165.- 07/09/2010
 - FC 842.921.102,00 – Dossier 238.682 – O.P.I. 203.823.- 16/09/2010
 - FC 921.459.300,00 – Dossier 252.902 – O.P.I. 214.794 (Acquisition véhicules) 27/12/2010
 - FC 846.553.852,00 – Dossier 252.916 – O.P.I. 214.773.- 27/12/2010
 - FC 857.687.044,00 – Dossier 252.971 – O.P.I. 214.910.- 05/01/2011
 - FC 854.586.052,00 – Dossier 253.028 – O.P.I. 217.000.- 13/01/2011
 - FC 859.406.802,00 – Dossier 253.674 – O.P.I. 217.550.- 17/05/2011
 - FC 843.060.894,00 – Travaux pour les festivités
 - **l'utilisation des procédures d'exception dans le traitement de ces dossiers de paiement ne se justifie pas pour tous ces cas.**

5. Dépenses exécutées sous des imputations inappropriées

La sincérité est un principe budgétaire qui impose que les comptes puissent refléter l'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'Etat.

De nombreuses dépenses de certaines institutions et ministères ont été néanmoins dénaturées et placées, pour leur exécution, sous des imputations inadéquates. La Cour des comptes en présente quelques unes à titre illustratif :

Primature (2007) :

Six (06) dépenses totalisant FC 2.606.001.633,00 intitulées Contrat de fonctionnement courant au lieu de Rétrocession à la Province de Kinshasa

Défense nationale (2007) :

Vingt sept (27) dépenses totalisant FC 11.723.537.700 intitulées Fournitures de bureau au lieu de Fonds de ménage

Anciens Combattants (2007) :

Trois (03) versements à la Défense nationale (janv. févr. Mars) totalisant FC 2.674.531.822,00 intitulés Traitement de base au lieu de Fonds Spécial d'Intervention.

Police nationale (2007) :

Cinq (05) dépenses totalisant FC 1.641.500.000,00 intitulées Fournitures de bureau au lieu de Fonds d'intégration de la Police

Ministère des Finances (2008) :

Des dépenses totalisant FC 15.165.171.459,00, intitulées Aides & Secours au lieu de Réapprovisionnement Caisse-secours

Ministère des Finances (2009) :

Des dépenses totalisant FC 11.616.013.024,00, intitulées Aides & Secours au lieu de Réapprovisionnement Caisse-secours

Ministère des Finances (2009) :

Six (06) dépenses totalisant FC 1.762.037.445,00, intitulées Aides & Secours au lieu de Réapprovisionnement Caisse-secours

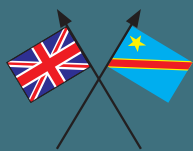
Primature (2010) :

Seize (16) dépenses totalisant FC 2.349.667.815,00, intitulées Contrat de fonctionnement courant au lieu de Réapprovisionnement Caisse-secours :

- *Qu'en pense le Ministère du Budget à ce sujet ?*

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	5
I.1.- Mandat.....	5
I.2.- Durée et objectifs poursuivis.....	5
I.3.- Composition de l'Equipe	6
I.4.- Méthodologie.....	6
I.5.- Présentation des entités auditées	8
A.- OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL	11
I .- Administration	11
II. AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES	13
II.1.- Aménagement du budget et modification des crédits.....	13
II.2.- Virement des crédits	14
III. UTILISATION DES CRÉDITS	18
III.1.- Résultats des exercices budgétaires	18
III.2.- Des irrégularités dans l'exécution des dépenses publiques	19
III.3.- Des dépassements dans la consommation des crédits	31
III.4.- Non consommation des crédits.....	35
III.5.- Dépenses exécutées sans crédits autorisés.....	37
III.6.- Exécution des dépenses non prévues au budget de l'exercice 2010.....	38
B.- OBSERVATIONS SPECIFIQUES	42
CONCLUSIONS	47
RECOMMANDATIONS	50



Publié avec l'appui de la
Coopération Britannique et du PNUD

